dupras ledoux

PROJET

VERRIÈRES - PHASE #6
(11 Rue O'Reilly, Verdun, QC, H3E 1T6)

DOCUMENT

ÉLECTRICITÉ
BORNES DE RECHARGE

B
DLI

LISTE DES PLANS

E-100	PAGE DE PRÉSENTATION
E-101.1	DEVIS SUR PLAN
E-101.2	DEVIS SUR PLAN
E-200.1	PLAN DU STATIONNEMENT (SOUS-SOL #1 - PARTIE A)
E-200.2	PLAN DU STATIONNEMENT (SOUS-SOL #1 - PARTIE B)
E-200.3	PLAN DU STATIONNEMENT (SOUS-SOL #2 - PARTIE A)
E-200.4	PLAN DU STATIONNEMENT (SOUS-SOL #2 - PARTIE B)
E-271.1	DIAGRAMME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE (SOUS-SOL #1)
E-271.2	DIAGRAMME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE (SOUS-SOL #2)
E-284.1	TABLEAU PLACES (SMP-S1-A)
E-284.2	TABLEAU PLACES (SMP-S1-B)
E-284.3	TABLEAU PLACES (SMP-S1-C)
E-284.4	TABLEAU PLACES (SMP-S1-D)
E-284.5	TABLEAU PLACES (SMP-S1-E)
E-284.6	TABLEAU PLACES (SMP-S1-F)
E-284.7	TABLEAU PLACES (SMP-S2-A)
E-284.8	TABLEAU PLACES (SMP-S2-B)
E-284.9	TABLEAU PLACES (SMP-S2-C)
E-284.10	TABLEAU PLACES (SMP-S2-D)
E-284.11	TABLEAU PLACES (SMP-S2-E)
E-284.12	TABLEAU PLACES (SMP-S2-F)
E-291	DÉTAILS BORNES DE RECHARGE
E-292	DÉTAILS GÉNÉRAUX

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

INGÉNIEUR
Vincent Ayotte-Larose
5030157
QUÉBEC

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

No	Date	Description
1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
PAGE DE PRÉSENTATION

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-100

DEVIS ÉLECTRIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS DE TRAVAIL EXIGÉES PAR LE PROPRIÉTAIRE S'APPLIQUENT AUX OUVRAGES D'ÉLECTRICITÉ.

1.2. LES TRAVAUX DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONTRAT UNIQUE À PRIX FORFAITAIRE ENTRE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE.

1.3. PRÉVOIR LES SERVICES D'UTILITÉS, OUVRAGES ET INSTALLATIONS TEMPORAIRES TEL QUE LES CORDONS DE RALLONGE ÉLECTRIQUES À PARTIR DES BOÎTES DE DISTRIBUTION, DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE DE TRAVAIL ET TOUTE AUTRE ALIMENTATION PARTICULIÈRE EN ÉNERGIE ÉLECTRIQUE NÉCESSAIRE AUX TRAVAUX FAISANT L'OBJET OU CONTRAT. FOURNIR UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE DISTINCT POUR LES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU CONTRAT. FOURNIR LES BUREAUX ET LES REMORQUES DE CHANTIER NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DU CONTRAT. VOIR À CE QUE L'AIRE DE TRAVAIL SOIT NETTOYÉE ET QUE LES DÉCHETS SOIENT ÉVACUÉS VERS LES POSTES DE COLLECTE.

1.4. L'ENTREPRENEUR INFORMERA L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR OU OMISSION QU'IL POURRAIT DÉCELER SUR LES PLANS LORS DE LA SOUMISSION, AFIN D'OBTENIR TOUTE CLARIFICATION NÉCESSAIRE POUR PRÉSENTER UNE SOUMISSION COMPLÈTE. L'ENTREPRENEUR NE POURRA INVOQUER CES ERREURS DANS LES PLANS ET DEVIS POUR EXÉCUTER DES TRAVAUX DÉFECTUEUX OU RÉCLAMER UN SUPPLÉMENT. TOUT CHANGEMENT AUX PLANS ET DEVIS, DURANT LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS, SERA DONNÉ PAR ÉCRIT. NI LE PROPRIÉTAIRE, NI L'INGÉNIEUR NE SERA TENU RESPONSABLE DES RENSEIGNEMENTS DONNÉS VERBALEMENT. LES PLANS ET DEVIS INDIQUENT D'UNE MANIÈRE SCHÉMATIQUE ET APPROXIMATIVE L'EMPLACEMENT DES APPAREILS, ÉQUIPEMENTS, CONDUITS, TUYAUTERIE, ETC. VÉRIFIER LES DIMENSIONS ET LA DISPOSITION EXACTE DES ÉQUIPEMENTS SUR LES LIEUX ET NON À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

1.5. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'ÉTABLIR LES DATES DE LIVRAISON DU PROJET AVEC LE CLIENT ET DE LES RESPECTER.

1.6. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'ANNOTER LES PLANS LORS DE TOUTE MODIFICATION PENDANT LES TRAVAUX. UNE COPIE DES NOUVEAUX PLANS ANNOTÉS DOIT ÊTRE REMISE AU CLIENT AINSI QU'À L'INGÉNIEUR.

1.7. UNE COPIE DES PLANS DE CONSTRUCTION ÉMIS POUR CONSTRUCTION DOIT ÊTRE DISPONIBLE SUR LE CHANTIER EN TOUT TEMPS POUR LA CONSULTATION.

1.8. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE DURANT LA PHASE DE SOUMISSION LES SERVICES ÉLECTRIQUES EXISTANTS.

1.9. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE APPROUVER PAR L'INGÉNIEUR TOUTES LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN AVANT LA CONSTRUCTION.

1.10. SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

1. ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES PRÉSENTES SUR LE CHANTIER, DE MÊME QUE LA PROTECTION DES BIENS SITUÉS SUR LE CHANTIER; ASSUMER ÉGALEMENT, DANS LES ZONES CONTIGUËS AU CHANTIER, LA PROTECTION DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA MESURE OÙ ILS SONT TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX. RESPECTER, ET FAIRE RESPECTER PAR LES EMPLOYÉS, LES EXIGENCES LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CONTENUES DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS, LES ORDONNANCES, LES LOIS ET LES RÈGLEMENTS LOCAUX, TERRITORIAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX APPLICABLES À DES FINS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ PRÉPARÉ POUR LE PLAN DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ.
2. SI DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE, DES POLYCHLOROBIPHÉNYLES OU DES MOISISSURES SONT DÉCOUVERTS AU COURS DE TRAVAUX DE DÉMOLITION, INTERROMPRE IMMÉDIATEMENT CES DERNIERS ET AVISER L'INGÉNIEUR.
3. ASSURER UNE BONNE VENTILATION DES LOCAUX PENDANT L'EMPLOI DE SUBSTANCES VOLATILES OU TOXIQUES. IL EST TOUTEFOIS INTERDIT D'UTILISER LE SYSTÈME DE VENTILATION OU BÂTIMENT À CET EFFET. STOCKER LES DÉCHETS VOLATILS DANS DES CONTENANTS MÉTALLIQUES FERMÉS ET LES ÉVACUER HORS DU CHANTIER À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL.

1.11. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

1. L'INGÉNIEUR DOIT AVOIR ACCÈS AUX OUVRAGES. SI UNE PARTIE DES TRAVAUX OU DES OUVRAGES EST EXÉCUTÉE À L'EXTÉRIEUR DU CHANTIER, L'ACCÈS À CET ENDROIT DOIT ÉGALEMENT LUI ÊTRE ASSURÉ PENDANT TOUTE LA DURÉE DE CES TRAVAUX. DANS LE CAS OÙ DES OUVRAGES DOIVENT ÊTRE SOUMIS À DES INSPECTIONS, À DES APPROBATIONS OU À DES ESSAIS SPÉCIAUX COMMANDÉS PAR L'INGÉNIEUR OU EXIGÉS AUX TERMES DE RÈGLEMENTS LOCAUX, VISANT LE CHANTIER, EN FAIRE LA DEMANDE DANS UN DÉLAI RAISONNABLE. L'INGÉNIEUR PEUT ORDONNER L'INSPECTION DE TOUTE PARTIE DE L'OUVRAGE DONT LA CONFORMITÉ AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS EST MISE EN DOUTE.
2. UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU FABRICANT PEUT ÊTRE REQUIS AFIN DE DÉMONTRER LE FONCTIONNEMENT DES APPAREILS, MATÉRIELS ET SYSTÈMES INSTALLÉS.

1.12. ÉQUIVALENCES ET ALTERNATIVES

1. LORSQUE L'ENTREPRENEUR DÉSIRE INSTALLER UN APPAREIL OU UN MATÉRIAU DONT SEULEMENT LE NOM DU FABRICANT EST MENTIONNÉ AU CAHIER DES CHARGES, IL DOIT PRÉSENTER UNE DEMANDE ÉCRITE DE SUBSTITUTION, DANS LES CINQ (5) JOURS OUVRABLES QUI SUIVENT LA SIGNATURE DE SON CONTRAT. L'ENTREPRENEUR DEVRA JOINDRE À SA DEMANDE UN TABLEAU COMPARATIF DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'APPAREIL OU DU MATÉRIAU SPÉCIFIÉ ET DE CELUI PROPOSÉ. CE TABLEAU DEVRA COMPRENDRE TOUTES LES DONNÉES RELATIVES À L'ENCOMBREMENT ET AUX CARACTÉRISTIQUES PROPRES AU GENRE D'APPAREIL OU DE MATÉRIAU. DE PLUS, LES INFORMATIONS SUIVANTES DEVRONT ÊTRE JOINTES : LA SOUMISSION QU'IL A REÇUE POUR LA SOLUTION SPÉCIFIÉE AUX PLANS ET DEVIS; LA SOUMISSION POUR LES APPAREILS OU LES MATÉRIAUX PROPOSÉS ET LA VALEUR DES ÉCONOMIES DE PRIX QUI SERA REMISE AU PROPRIÉTAIRE SI LA PROPOSITION EST ACCEPTÉE; LES RAISONS POUR LESQUELLES IL PROPOSE UNE SOLUTION DE RECHANGE; LA PROPOSITION SERA EXAMINÉE EN TENANT COMPTE DES FACILITÉS D'ENTRETIEN ET DE LA DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DE RECHANGE.
2. LA DÉCISION DE L'INGÉNIEUR OU DU PROPRIÉTAIRE SERA FINALE. SI LES CARACTÉRISTIQUES DE L'APPAREIL OU MATÉRIEL DE SUBSTITUTION APPROUVÉ EXIGENT NÉCESSITENT DES CHANGEMENTS AUX PLANS ET AUX TRAVAUX À EFFECTUER, L'ENTREPRENEUR ACQUITTERA LES COÛTS DE TOUS CES CHANGEMENTS, ET CE, POUR TOUTES LES DISCIPLINES CONCERNÉES. SI L'APPAREIL OU LE MATÉRIAU PROPOSÉ PAR L'ENTREPRENEUR EST REFUSÉ, CELUI-CI DEVRA FOURNIR ET INSTALLER L'APPAREIL OU LE MATÉRIAU SPÉCIFIÉ AUX PLANS ET DEVIS, LE TOUT SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE.

1.13. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

1. LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (CNB). Y COMPRIS TOUS LES MODIFICATIFS PUBLIÉS JUSQU'À LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS, ET DES AUTRES CODES PROVINCIAUX OU LOCAUX PERTINENTS; EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES EXIGENCES DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS, LES PLUS RIGOUREUSES PRÉVAUDRONT.
2. TOUT LE TRAVAIL SERA CONFORME AUX RÈGLEMENTS DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET AUX EXIGENCES DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES ÉLECTRICIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

1.14. NETTOYAGE

1. GARDER LE CHANTIER PROPRE ET EXEMPT DE TOUTE ACCUMULATION DE DÉBRIS ET DE MATÉRIAUX DE REBUT, Y COMPRIS CEUX GÉNÉRÉS PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE OU PAR LES AUTRES ENTREPRENEURS.
2. GARDER LES VOIES D'ACCÈS AU BÂTIMENT EXEMPTES DE GLACE ET DE NEIGE. ENTASSER/ÉPANDRE LA NEIGE AUX ENDROITS DÉSIGNÉS SEULEMENT. ÉVACUER LA NEIGE HORS DU CHANTIER.
3. PRÉVOIR, SUR LE CHANTIER, DES CONTENEURS POUR L'ÉVACUATION DES DÉBRIS ET DES MATÉRIAUX DE REBUT. ÉLIMINER LES DÉBRIS ET LES MATÉRIAUX DE REBUT DANS LES AIRES DE DÉCHARGE DÉSIGNÉES.
4. À L'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL DES TRAVAUX, ENLEVER LES MATÉRIAUX EN SURPLUS, LES OUTILS AINSI QUE L'ÉQUIPEMENT ET LES MATÉRIELS DE CONSTRUCTION QUI NE SONT PLUS NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DU RESTE DES TRAVAUX. ENLEVER LES DÉBRIS ET LES MATÉRIAUX DE REBUT, À L'EXCEPTION DE CEUX GÉNÉRÉS PAR LES AUTRES ENTREPRENEURS, ET LAISSER LES LIEUX PROPRES ET PRÊTS À OCCUPER.
5. AVANT L'INSPECTION FINALE, ENLEVER LES MATÉRIAUX EN SURPLUS, LES OUTILS, L'ÉQUIPEMENT ET LES MATÉRIELS DE CONSTRUCTION. ENLEVER LES DÉBRIS ET LES MATÉRIAUX DE REBUT AUTRES QUE CEUX GÉNÉRÉS PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE OU PAR LES AUTRES ENTREPRENEURS.
6. NETTOYER ET POLIR LES SURFACES CHROMÉES OU ÉMAILLÉES, LES SURFACES DE STRATIFIÉ, LES ÉLÉMENTS EN ACIER INOXYDABLE OU EN EMAIL-PORCELAINE AINSI QUE LES APPAREILS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. ENLEVER LA POUSSIÈRE, LES TACHES, LES MARQUES ET LES ÉGRATIGNURES RELEVÉES SUR LES OUVRAGES DÉCORATIFS ET LES APPAREILS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. NETTOYER LES RÉFLECTEURS, LES DIFFUSEURS ET LES AUTRES SURFACES D'ÉCLAIRAGE. ÉPOUSSETER LES SURFACES INTÉRIEURES DU BÂTIMENT ET Y PASSER L'ASPIRATEUR, SANS OUBLIER DE NETTOYER DERRIÈRE LES GRILLES, LES PERSIENNES, LES REGISTRES ET LES MOUSTIQUAIRES. EXAMINER LES FILTRES ET LES ACCESSOIRES ET LES MATÉRIELS APRÈS DE S'ASSURER QU'ILS RÉPONDENT AUX EXIGENCES PRESCRITES QUANT AU FONCTIONNEMENT ET À LA QUALITÉ D'EXÉCUTION. NETTOYER SOIGNEUSEMENT LES MATÉRIELS ET LES APPAREILS, ET NETTOYER OU REMPLACER LES FILTRES DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. NETTOYER LES TOITURES, LES DESCENTES PLUVIALES AINSI QUE LES DRAINS, LES AVALOIRS ET LES ÉVACUATIONS. DÉBARRASSER LES VIDES SANITAIRES ET AUTRES ESPACES DISSIMULÉS ACCESSIBLES DES DÉBRIS OU DES MATÉRIAUX EN SURPLUS.

1.15. COORDINATION

1. CONSULTER TOUS LES PLANS. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LA COURSE ET LA DIMENSION DE LA TUYAUTERIE OU CONDUIT, LA DIMENSION DES ÉQUIPEMENTS, L'EMPLACEMENT DES RACCORDEMENTS, ETC. AFIN DE VOIR EN COUPE DE TOUS LES ENDROITS SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES CONFLITS (SALLES MÉCANIQUES, SALLES ÉLECTRIQUES, CORRIDOR, ETC.).
2. INSTALLER LES GAINES, LA TUYAUTERIE ET L'ÉQUIPEMENT LE PLUS HAUT POSSIBLE AFIN D'OPTIMISER LA HAUTEUR LIBRE.
3. UNE COPIE DE CES PLANS D'INTÉGRATION COORDONNÉS, SIGNÉS ET APPROUVÉS, PAR TOUS LES CORPS DE MÉTIER EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ ET PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT ÊTRE REMISE À L'INGÉNIEUR. L'ENTREPRENEUR DOIT REPRENDRE À SES FRAIS TOUS LES TRAVAUX NON CONFORMES AUX DESSINS D'INTÉGRATION.
4. L'ENTREPRENEUR NE POURRA RÉCLAMER DE MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DEVANT ÊTRE FAITS PAR LUI DANS LE BUT DE COORDONNER SES BESOINS À CEUX DES AUTRES DISCIPLINES, OU DANS LE BUT DE PALLIER UN MANQUE DE COORDINATION.
5. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER, DURANT LA PHASE DE SOUMISSION, LES ESPACES LIBRES DISPONIBLES POUR L'AJOUT ET L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS IDENTIFIÉS DANS LES PLANS. IL DOIT ENVOYER À L'INGÉNIEUR ET AU CLIENT LES EMPLACEMENTS ENVISAGÉS.
6. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER PRÉALABLEMENT L'EMPLACEMENT IDÉAL POUR L'INSTALLATION DU CHEMIN DES CÂBLES. SI DES ÉQUIPEMENTS DOIVENT ÊTRE RELOCALISÉS, ÇA SERA FAIT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
7. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉTERMINER ET RESPECTER LA HAUTEUR MINIMALE LIBRE DANS LE STATIONNEMENT POUR LE PASSAGE DU CHEMIN DES CÂBLES.

1.16. PERMIS ET CERTIFICATS

1. OBTENIR TOUS LES PERMIS, CERTIFICATS D'INSPECTION ET CERTIFICATS D'ACCEPTATION QUI SONT NÉCESSAIRES AFIN DE COMMENCER ET COMPLÉTER, À BONNE FIN, TOUS LES TRAVAUX ET EN ACQUITTER LES FRAIS. LES PERMIS ET CERTIFICATS SERONT REMIS AU PROPRIÉTAIRE ET SERONT UNE CONDITION À L'ACCEPTATION DES TRAVAUX.

1.17. PROTECTION ET RETOUCHES

1. TOUTES LES PIÈCES MÉTALLIQUES NON PROTÉGÉES TELLES QUE LES SUPPORTS POUR LA TUYAUTERIE, LES ANCRAGES, LA MACHINERIE OU AUTRES, DOIVENT RECEVOIR, AU CHANTIER, UNE COUCHE DE PEINTURE ANTICORROSION UNE FOIS LES SURFACES MÉTALLIQUES NETTOYÉES. TOUS LES BOUCHONS, TOUTES LES VIS ET AUTRES DISPOSITIFS, SITUÉS À L'EXTÉRIEUR, SERONT EN BRONZE OU CENTRÉS POUR DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES.
2. APPRÊTER ET RETOUCHER LES SURFACES DONT LE FINI PEINT A ÉTÉ ENDOMMAGÉ. ET S'ASSURER QUE LE NOUVEAU FINI CORRESPOND AU FINI ORIGINAL. REMETTRE À NEUF LES SURFACES DONT LE FINI A ÉTÉ TROP GRAVEMENT ENDOMMAGÉ

2. DOCUMENTATION

2.1. SOUMETTRE L'ENSEMBLE DE LA DOCUMENTATION DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET SELON UN ORDRE PRÉDÉTERMINÉ AFIN DE NE PAS RETARDER L'ÉXÉCUTION DES TRAVAUX. SOUMETTRE LES DOCUMENTS REQUIS À L'INGÉNIEUR, AUX FINS D'EXAMEN. UN RETARD À CET ÉGARD NE SAURAIT CONSTITUER UNE RAISON SUFFISANTE POUR OBTENIR UNE PROLONGATION OU DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET AUCUNE DEMANDE EN CE SENS NE SERA ACCEPTÉE. L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA PAGE DE PRÉSENTATION DUMENT REMPLIS ET QUE LE DESSIN D'ATELIER EST PARFAITEMENT LISIBLE.

2.2. NE PAS ENTREPRENDRE DE TRAVAUX POUR LESQUELS ON EXIGE LE DÉPÔT DE DOCUMENTS AVANT QUE L'EXAMEN DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES SOUMISES SOIT COMPLÈTEMENT TERMINÉ. LE FAIT QUE LES DOCUMENTS SOUMIS SOIENT EXAMINÉS PAR L'INGÉNIEUR NE DÉGAGE EN RIEN L'ENTREPRENEUR DE SA RESPONSABILITÉ DE TRANSMETTRE DES PIÈCES COMPLÈTES ET EXACTES ET DES PIÈCES CONFORMES AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

2.3. LORSQUE DEMANDÉ DANS LES SECTIONS SPÉCIFIQUES, LES DESSINS DOIVENT PORTER LE SCEAU ET LA SIGNATURE D'UN INGÉNIEUR COMPÉTENT RECONNU OU DÉTENANT UNE LICENCE LUI PERMETTANT D'EXERCER AU CANADA, DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

2.4. POUR TOUS LES PRODUITS CHIMIQUES TEL QUE LES COLLES, SOLVANTS, LUBRIFIANTS, PEINTURES, GAZ COMPRIMÉ (OXYGÈNE, ACÉTYLÈNE ET AUTRES) UTILISÉS POUR LA CONSTRUCTION, FOURNIR LES FICHES TECHNIQUES DÉCRIVANT AINSI QUE LES SPÉCIFICATIONS ET LA DOCUMENTATION DES FABRICANTS CONCERNANT LES PRODUITS. PRÉCISER LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS, LES CRITÈRES DE PERFORMANCE ET LES CONTRAINTES. SOUMETTRE LES FICHES SIGNALÉTIQUES REQUISES AUX TERMES DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT), LESQUELLES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À CE SYSTÈME.

2.5. SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS SUIVANTES :

1. LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT MONTRER LES DÉGAGEMENTS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS. INCLURE LES DESSINS DE DÉTAILS INCLUANT LES DIMENSIONS, LES SOCLES, LES SUPPORTS/SUSPENSIONS, BOULONS D'ANCRAGE, SCHÉMA ÉLECTRIQUE DIAGONALISÉ ET RACCORDEMENTS.
2. LES SCHÉMAS DE CÂBLAGE ET LES DÉTAILS DE L'INSTALLATION DES APPAREILS DOIVENT INDIQUER L'EMPLACEMENT, L'IMPLANTATION, LE TRACÉ ET LA DISPOSITION PROPOSÉS, LES TABLEAUX DE CONTRÔLE, LES ACCESSOIRES, LA TUYAUTERIE, LES CONDUITS ET TOUS LES AUTRES ÉLÉMENTS QUI DOIVENT ÊTRE MONTRÉS POUR QUE LES PIÈCES RELÈVENT UNE INSTALLATION COORDONNÉE.
3. LES SCHÉMAS DE CÂBLAGE DOIVENT INDIQUER LES BORNES TERMINALES, LE CÂBLAGE INTERNE DE CHAQUE APPAREIL DE MÊME QUE LES INTERCONNEXIONS ENTRE LES DIFFÉRENTS APPAREILS.
4. SI DES CHANGEMENTS SONT REQUIS, EN INFORMER L'INGÉNIEUR AVANT QUILS SOIENT EFFECTUÉS.
5. LES DOCUMENTS SOUMIS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UNE PAGE DE PRÉSENTATION CONTENANT LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS : LA DATE, LA DÉSIGNATION ET LE NUMÉRO DU PROJET, LE NOM ET L'ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ; LA RÉFÉRENCE AUX DEVIS ET/OU AU PLAN ET TOUTE AUTRE DONNÉE PERTINENTE.

2.6. FOURNIR DE PLANS DE FABRICATION ET COORDINATION

1. DES PLANS DE FABRICATION SONT REQUIS POUR LES BOITES DE JONCTIONS ET DE TIRAGE, FILAGE/CONDUITS ÉLECTRIQUE (SUPÉRIEUR À 75MM) SUPPORTS À CÂBLES ET L'EMPLACEMENTS GÉNÉRAUX DES CONTREVENTEMENTS SISMIQUES..
2. INCLURE AU PLAN LA HAUTEUR LIBRE SOUS LES GAINES DE VENTILATION, LA TUYAUTERIE OU LES ÉQUIPEMENTS, LA LOCALISATION DES BASES DE PROPRIÉTÉ ET DE NIVELLEMENT AINSI QUE LES OUVERTURES AUX TOITS, AUX MURS ET DANS LES DALLES. SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, LES BASES DE NIVELLEMENT DÉSORDRONT DE 50 MM LES ÉQUIPEMENTS ET L'ÉPAISSEUR DOIT ÊTRE CALCULÉE PAR L'INGÉNIEUR EN PARASISMIQUE SANS ÊTRE INFÉRIEUR À 100MM. LES MARQUAGES, LES OUVERTURES ET LES POIDS DOIVENT ÊTRE POUR SOUMIS POUR APPROBATION PRÉALABLEMENT À L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE.
3. UNE COPIE DE CES PLANS D'INTÉGRATION COORDONNÉE, SIGNÉE ET APPROUVÉE, PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT ÊTRE REMISE À L'INGÉNIEUR.

2.7. FOURNIR LE MANUEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN INCLUANT LES FICHES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN. LE MANUEL DOIT ÊTRE APPROUVÉ, AVANT L'INSPECTION FINALE, PAR L'INGÉNIEUR, IL INCLUT :

1. LES INSTRUCTIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION DE CHAQUE SYSTÈME ET DE CHAQUE COMPOSANT. UNE DESCRIPTION DES MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉFAILLANCE DES APPAREILS/MATÉRIELS ET LES INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION, L'EXPLOITATION ET LE DÉPANNAGE DE CHAQUE COMPOSANT.
2. LES DONNÉES DE PERFORMANCE FOURNIES PAR LE FABRICANT DES APPAREILS/MATÉRIELS, PRÉCISANT LE POINT DE FONCTIONNEMENT DE CHACUN, RELEVÉ UNE FOIS LA MISE EN SERVICE TERMINÉE AINSI QU'UN TABLEAU DES APPAREILS ET UN SCHÉMA DISCIPLINAIRE DÉVELOPPÉ. INCLURE LES RAPPORTS D'ESSAI, RÉGLAGE ET ÉQUILIBRAGE.
3. FOURNIR LES PLANS TEL QUE CONSTRUIT

2.8. FOURNIR UN PLAN DE GESTION DES GARANTIES. LE DOCUMENT DOIT FAIRE ÉTAT DES ACTIONS ET DES DOCUMENTS QUI PERMETTRONT D'ASSURER LES GARANTIES PRÉVUES AU CONTRAT. IL INCLUT :

1. LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES GARANTIES OBTENUS DURANT L'ÉTAPE DE LA CONSTRUCTION, CHAQUE GARANTIE ET CAUTIONNEMENT SIGNÉS PAR LES FOURNISSEURS ET LES FABRICANTS DANS LES DIX (10) JOURS SUIVANT L'ACHÈVEMENT DU LOT DE TRAVAUX CONCERNÉ.
2. UNE LISTE DES SOUS-TRAITANTS, DES FOURNISSEURS ET DES FABRICANTS, AVEC LE NOM, L'ADRESSE ET LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU RESPONSABLE DÉSIGNÉ DE CHACUN. LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DES PERSONNES ASSOCIÉES AUX DIVERSES GARANTIES, Y COMPRIS LES POINTS DE CONTACT ET LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES RESPONSABLES AU SEIN DES ORGANISATIONS DE L'ENTREPRENEUR, DES FABRICANTS OU DES FOURNISSEURS PARTICIPANT AUX TRAVAUX.
3. LA LISTE ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES CERTIFICATS DE GARANTIE POUR LES ÉLÉMENTS ET LES LOTS FAISANT L'OBJET DE GARANTIES PRÉLOGÉES, NOTAMMENT, LES TRAVAUX CONCERNANT LES TRANSFORMATEURS, LES SYSTÈMES MIS EN SERVICE, LES PANNEAUX AINSI QUE LES BORNES DE RECHARGE.
4. LA LISTE DE TOUS LES MATÉRIELS, ÉLÉMENTS, SYSTÈMES OU LOTS DE TRAVAUX COUVERTS PAR UNE GARANTIE, AVEC, POUR CHACUN, LES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS CI-APRÈS. LE NOM DE L'ENTREPRENEUR, DU SYSTÈME OU DU LOT DE TRAVAUX; LES NUMÉROS DE MODÈLE ET DE SÉRIE.
5. LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET LA DATE D'EXPIRATION DE LA GARANTIE. UN RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN À EFFECTUER POUR ASSURER LE MAINTIEN DE LA GARANTIE, LES TEMPS D'INTERVENTION ET DE RÉPARATION;DÉPANNAGE TYPIQUES PRÉVUS POUR LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS GARANTIS.

3. PORTÉS DES TRAVAUX

3.1. FOURNIR LA MAIN-D'ŒUVRE, TOUS LES ÉQUIPEMENTS, L'OUTILLAGE, LES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR LA FABRICATION, L'INSTALLATION ET LA MISE EN OPÉRATION DES SYSTÈMES, SELON LES NORMES ET LES STANDARDS EN VIGUEUR ET SELON LES RÈGLES D'ART DE METIER, TEL QUE DÉCRIT DANS LE DEVIS ET AUX PLANS. LES TRAVAUX INCLUENT ÉGALEMENT TOUTES LES OPÉRATIONS CI-APRÈS NE FAISANT PAS UNE LIMITATION DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES À EXÉCUTER. TOUT TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE, NON DÉCRIT, MAIS REQUIS POUR L'ABOUTISSEMENT DU PROJET, SERA CONSIDÉRÉ COMME FAISANT PARTIE DES TÂCHES À ACCOMPLIR.

3.2. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES POUR LA COMPLETION DES TRAVAUX LISTÉS AUX PRÉSENTS DOCUMENTS.

3.3. LES TENSIONS DE FONCTIONNEMENT DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CAN3-C235.

3.4. TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES AINSI QUE DE DISTRIBUTION DOIVENT FONCTIONNER D'UNE FAÇON SATISFAISANTE À LA FRÉQUENCE DE 60 HZ ET À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE TENSION DÉFINIES DANS LA NORME NORMES/ÉQUILIBRES DOIVENT POUVOIR FONCTIONNER SANS SUBIR DE DOMMAGES DANS LES CONDITIONS EXTRÊMES DÉFINIES DANS CETTE NORME.

3.5. LES TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ COMPRENNENT PRINCIPALEMENT :

1. LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE, NORMALE : @ 600 VOLTS, 3 PHASES, 3 FILS; @ 600/347 VOLTS, 3 PHASES, 4 FILS; @ 120/208 VOLTS, 3 PHASES, 4 FILS.
2. MISE À LA TERRE.
3. ENLÈVEMENT, MODIFICATIONS ET/OU RACCORDEMENTS AUX SYSTÈMES OU APPAREILS EXISTANTS, INCLUANT ALARME-INCENDIE.
4. RÉSEAU DE CONDUITS pour l'alimentation des bornes de recharge.
5. PROTECTION ANTI-GIGLEUR POUR LES PANNEAUX ÉLECTRIQUES, TRANSFORMATEURS ET INVERSEURS..
6. TOUS LES AUTRES TRAVAUX MONTRÉS AUX PLANS ET/OU DÉCRITS AU DEVIS ET NON LISTÉS CI-DESSUS, MAIS REQUIS POUR UNE INSTALLATION COMPLÈTE.
7. TOUS LES PERCEMENTS REQUIS POUR LES TRAVAUX DE CETTE DIVISION SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR. AVANT LE PERÇAGE, VÉRIFIER, EN RELEVÉ AU RAYON X AFIN D'ÉVITER LES BARRES D'ARMATURES ET TOUS CONDUITS ÉLECTRIQUES. LES RÉSULTATS DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉS ET VÉRIFIÉS PAR L'INGÉNIEUR AINSI QUE PAR LE CLIENT.
8. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER SUR PLACE L'EMPLACEMENT IDÉAL POUR TOUT PERCEMENT NÉCESSAIRE LORS DE L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX EN SOUS-SOL.
9. L'ENTREPRENEUR, CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE TEMPORAIRE DU CHANTIER DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR PEUT UTILISER LES PANNEAUX EXISTANTS SUR PLACE À CONDITION QUE LES SERVICES EXISTANTS NE SOIENT PAS PERTURBÉS.
10. TOUS LES TRAVAUX EN LIEN AVEC LES BORNES DE RECHARGE.

4. INSTALLATION

4.1. LA MISE EN ŒUVRE SERA DE LA MEILLEURE QUALITÉ POSSIBLE ET SERA EXÉCUTÉE SUIVANT LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES ET NORMES EN VIGUEUR. PAR DES ÉQUIPES D'EXPÉRIENCE COMPOSÉES D'OUVRIERS DE MÉTIER ET QUALIFIÉS DANS LEURS DISCIPLINES RESPECTIVES. AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE ERREUR OU OMISSION QUE LA NATURE DES TRAVAUX À EXÉCUTER EST TELLE QUE L'ON NE POURRAIT RAISONNABLEMENT PAS OBTENIR LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS.

4.2. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, DANS LES AIRES FINIES, DISSIMULER LES TUYAUX, LES CONDUITS ET LES FILS ÉLECTRIQUES DANS LES PLAFONDS, LES MURS ET LES PLANCHERS. AVANT DE DISSIMULER LES CANALISATIONS, INFORMER L'INGÉNIEUR ET LE PROPRIÉTAIRE DE TOUTE SITUATION ANORMALE. AUCUN OUVRAGE, TEL QUE TUYAUX, CONDUITS, ETC. NE SERA CACHÉ AVANT D'AVOIR ÉTÉ INSPECTÉ ET APPROUVÉ. LE TRAVAIL DE RÉCUPÉRAGE ET DE RAGRÉAGE SONT INCLUS POUR QUE TOUTES LES PARTIES DE L'OUVRAGE FORMENT UN TOUT COHÉRENT ET DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES SPÉCIALISTES.

4.3. LES PERCEMENTS POUR LE PASSAGE DES CÂBLES et CONDUITS sont À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. L'ENTREPRENEUR CONCERNÉ DOIT EN VÉRIFIER L'EMPLACEMENT ET LES DIMENSIONS, avant le début des travaux. IL DOIT DONNER DOIT FOURNIR À L'ingénieur TOUT CHANGEMENT DE DIMENSIONS OU AU CHOIX FINAL DE L'ÉQUIPEMENT QU'IL INSTALLE. SI DES PERCEMENTS SONT REQUIS, DANS UNE DALLE EX

9. BOÎTES DE SORTIE CARRÉES DE 102 MM DE CÔTÉ AVEC CADRES DE RALLONGE ET CADRES DE PLÂTRAGE, POUR DISPOSITIFS DE FILERIE MONTÉS D'AFFLEUREMENT DANS LES MURS À FINI EN PLÂTRE OU EN CARREAUX DE CÉRAMIQUE.
10. BOÎTES POUR MONTAGE DANS LA MAÇONNERIE
1) BOÎTES DE SORTIE EN ACIER GALVANISÉ PAR ÉLECTROLYSE, SIMPLES POUR MONTAGE EN AFFLEUREMENT DE DISPOSITIFS DE FILERIE ENCASTRÉS DANS LES MURS EN MAÇONNERIE DE BLOCS APPARENTS.
11. BOÎTES POUR MONTAGE DANS LE BÉTON
1) BOÎTES DE SORTIE EN ACIER GALVANISÉ PAR ÉLECTROLYSE, POUR MONTAGE EN AFFLEUREMENT DE DISPOSITIFS DE FILERIE ENCASTRÉS DANS LE BÉTON, AVEC CADRES DE RALLONGE ET CADRES DE PLÂTRAGE ASSORTIS, SELON LES BESOINS.
12. BOÎTES DE PLANCHER
1) BOÎTES DE PLANCHER EN ACIER ÉLECTROZINGUÉ, ÉTANCHES AU COULIS DE BÉTON, AVEC COLLERETTE DE FINITION RÉGLABLE, DOTÉES D'UNE PLAQUE FRONTALE PLEINE EN ALUMINIUM BROSSÉ. PLAQUE DE MONTAGE À BARRE DE FIXATION LONGUE OU COURTE APTE À RECEVOIR DES PRISES DE COURANT DOUBLES.
2) BOÎTES DE PLANCHER MOULÉES, RÉGLABLES, ÉTANCHES À L'EAU ET AU COULIS DE BÉTON, AVEC COUVERTURES TARAUDÉES POUR CONDUITS DE 16 MM, 21 MM ET 27 MM. PROFONDEUR MINIMALE : 73 MM.
13. BOÎTES DE DÉRIVATION (POUR CONDUITS)
1) BOÎTES MOULÉES DE TYPE FS OU FD EN ALUMINIUM, AVEC OUVERTURES TARAUDÉES EN USINE, ET PATTES DE FIXATION POUR MONTAGE EN SAILLIE.
14. BOÎTES À JUMELAGE
1) LES BOÎTES À JUMELAGE SONT DES BOÎTES GROUPÉES FORMÉES D'UNE SEULE PIÈCE OU DES BOÎTES GROUPABLES APPELÉES AUSSI SECTIONNABLES OU À PAROIS DÉMONTABLES.
15. BOÎTIER MONUMENT
1) BOÎTIER BASSE TENSION SUR SOCLE, COMPOSÉ DE DEUX PIÈCES EN ACIER INOXYDABLE SOUS BOÎTIER FINI ALUMINIUM BROSSÉ, POUR RECEVOIR DEUX CONNECTEURS AMPHENOL OU SELON LES INDICATIONS.

8. PANNEAU DE DISTRIBUTION À DISJONCTEURS

8.1. PANNEAUX DE DISTRIBUTION CONFORMES À LA NORME CSA C22.2 NUMÉRO 29 ET PROVENANT D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.
8.2. LES DISJONCTEURS DOIVENT ÊTRE POSÉS DANS LES PANNEAUX AVANT LIVRAISON AU CHANTIER.
8.3. LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DU FABRICANT DOIVENT INDIQUER, EN PLUS DES DONNÉES EXIGÉES PAR LA CSA, LE COURANT DE DÉFAUT QUE LE PANNEAU ET LES DISJONCTEURS PEUVENT SUPPORTER.
8.4. PANNEAUX DE 250 ET 600 V. TENUE DES BARRES OMNIBUS AU COURANT DE DÉFAUT SELON LES INDICATIONS EN PLANS. LA CAPACITÉ DE RUPTURE INDIQUÉE POUR UN PANNEAU S'APPLIQUE À TOUTES LES COMPOSANTES DU PANNEAU (DISJONCTEURS, BARRES, ETC.).
8.5. FAIRE LES RACCORDEMENTS DE MANIÈRE QUE LES CIRCUITS À NUMÉRO IMPAIR SOIENT ALIMENTÉS PAR LA BARRE DE GAUCHE, ET CEUX À NUMÉRO PAIR, PAR LA BARRE DE DROITE. CHAQUE DISJONCTEUR DOIT PORTER L'IDENTIFICATION PERMANENTE DU NUMÉRO DE CIRCUIT ET DE LA PHASE.
8.6. TOUS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION DOIVENT AVOIR LE MÊME TYPE DE SERRURE. FOURNIR DEUX (2) CLÉS POUR CHAQUE PANNEAU.
8.7. BARRES OMNIBUS EN ALUMINIUM: BARRE NEUTRE DE MÊME INTENSITÉ ADMISSIBLE QUE LES BARRES DE PHASE OU D'UNE INTENSITÉ ADMISSIBLE DU DOUBLE DE CELLES DES BARRES DE PHASE, POUVANT RECEVOIR DES DISJONCTEURS BOULONNÉS. INCLURE UNE BARRE OMNIBUS DE MISE À LA TERRE AVEC TROIS (3) DES TERMINAUX POUR LIER LE CONDUCTEUR CORRESPONDANT À LA CAPACITÉ DES DISJONCTEURS DU PANNEAU DE DISTRIBUTION.
8.8. CADRE DES PORTES DES PANNEAUX AVEC BOULONS ET DOUBLE PORTE SUR CHARNIÈRES DISSIMULÉES. LES GARNITURES ET LA PORTE DOIVENT ÊTRE FINIES À LA PEINTURE ÉMAIL GRIS CUITE AU FOUR. CHAQUE PANNEAU DOIT ÊTRE MUNI D'UNE PROTECTION ÉTANCHE AU GICLEUR.
8.9. LE MOT « ESPACE » SIGNIFIE DE PRÉVOIR L'ESPACE REQUIS POUR RECEVOIR ÉVENTUELLEMENT UN DISJONCTEUR, EN PLUS D'UNE PLAQUE D'OBTURATION AMOVIBLE. LE MOT « LIBRE » SIGNIFIE DE FOURNIR ET D'INSTALLER UN DISJONCTEUR. LE MOT « DOPT » SIGNIFIE DE FOURNIR UN DISJONCTEUR AVEC PROTECTION DE FAUTE À LA TERRE. CAPACITÉ SUFFISANTE POUR PERMETTRE UNE CHARGE SUPPLÉMENTAIRE DE 20 %. INCLURE ÉGALEMENT 10 % D'ESPACES DE RÉSERVE POUR PERMETTRE L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS.
8.10. LES NUMÉROS DE CIRCUIT AUX PLANS CONCERNANT DES PANNEAUX EXISTANTS SONT DONNÉS À TITRE D'INDICATION; AU BESOIN, MODIFIER DES NUMÉROS EN CONSERVANT LES MÊMES GROUPEMENTS D'APPAREILS PAR CIRCUIT. L'ENTREPRENEUR À SA CHARGE L'IDENTIFICATION ET LA LOCALISATION DES PANNEAUX ET CIRCUITS EXISTANTS À UTILISER DANS LE CADRE DU PROJET.

9. TRANSFORMATEURS

9.1. TOUS LES TRANSFORMATEURS PRESCRITS DOIVENT PROVENIR D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.
9.2. TRANSFORMATEURS RÉGULIERS DE 15 KVA ET PLUS.
9.3. TYPE : ANN.
9.4. MONOPHASÉ OU TRIPHASÉ, DE PUISSANCE ET TENSION AU PRIMAIRE ET SECONDAIRE SELON LES PLANS.
9.5. PRISES : MUNIS DE QUATRE (4) PRISES DE 2,5 %, SOIT DEUX (2) PRISES DE PLEIN DÉBIT À TENSION ÉLEVÉE ET DEUX (2) PRISES DE PLEIN DÉBIT À TENSION ABAISSÉE.
9.6. ISOLATION : CLASSE H, ÉLÉVATION DE TEMPÉRATURE DE 150 °C.
9.7. TENSION DE TENUE AU CHOC : 10 KV JUSQU'À 1 200 V.
9.8. RIGIDITÉ DIÉLECTRIQUE : STANDARD.
9.9. NIVEAU SONORE MOYEN : 45 DB : 15 À 50KVA. 50 DB : 51 À 150KVA. 55DB : 151 À 300KVA.
9.10. IMPÉDANCE À 170 °C : STANDARD OU SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.
9.11. ENVELOPPE : CSA À L'ÉPREUVE DES GICLEURS (SPRINKLER PROOF) À PANNEAU AVANT MÉTALLIQUE AMOVIBLE. INSTALLATION AU SOL OU AU MUR SELON LES INDICATIONS AUX PLANS.
9.12. FINI : EN ACIER ÉMAILLÉ SUR UNE COUCHE D'APPRÊT ANTIROUILLE CONFORME À LA SECTION 26 05 00 – ÉLECTRICITÉ – EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÉSULTATS DES TRAVAUX.
9.13. ENROULEMENTS EN CUIVRE OU EN ALUMINIUM, CONSTRUCTION À TROIS (3) BOBINES.
9.14. DE TYPE DELTA – ÉTOILE OU SELON INDICATIONS EN PLAN.
9.15. LES DÉPHASEURS RÉDUISANT LES HARMONIQUES DOIVENT ÊTRE COMME INDIQUÉ SUR LES DESSINS.
9.16. LA RÉGULATION DE TENSION DOIT ÊTRE DE 4 % OU MIEUX.
9.17. COUSSINS ANTI-VIBRATION.
9.18. CONFORME À LA NORME CAN/CSA-C802.2.
9.19. CONFORME AU RÈGLEMENT D'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE : DORS/2018-201
9.20. FABRICANT ACCEPTABLE : GENERALE ÉLECTRIQUE CANADA
9.21. ÉQUIVALENTS :
1. DELTA.
2. MARCUS TRANSFORMER OF CANADA.
3. SIEMENS.
4. HAMMOND POWER SOLUTION
9.22. IDENTIFICATION DU MATÉRIEL
1. FOURNIR ET POSER LES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION DES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT
9.23. INSTALLATION
1. SAUF INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES TRANSFORMATEURS SECS DE PUISSANCE JUSQU'À 75 KVA AU MUR SUR DES SUPPORTS ANTI-VIBRATIONS.
2. SAUF INDICATION CONTRAIRE, INSTALLER LES TRANSFORMATEURS SECS DE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 75 KVA AU SOL SUR DES ISOLATEURS ANTI-VIBRATIONS MONTÉS SUR UNE BASE DE PROPRETÉ EN BÉTON SURÉLEVÉE DE 100 MM PAR RAPPORT AU NIVEAU DU PLANCHER FINI.
3. SI LES TRANSFORMATEURS SONT INSTALLÉS SUSPENDUS, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION DU SYSTÈME ANTI-SISMIQUE.
4. LAISSER, AUTOUR DES TRANSFORMATEURS, UN ESPACE LIBRE SUFFISANT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION D'AIR ; SOIT UN ESPACE DE 150 MM VIS-À-VIS UNE SURFACE INCOMBUSTIBLE, SOIT 300 MM VIS-À-VIS UNE SURFACE COMBUSTIBLE.
5. INSTALLER LES TRANSFORMATEURS SELON LES NORMES CONCERNANT LES ATTACHES, SUPPORTS ET PROTECTION PARASISMIQUE AINSI QUE LES NORMES CONCERNANT LES FIXATIONS PARASISMIQUES DES ÉQUIPEMENTS.
6. ENLEVER LES SUPPORTS DE PROTECTION UTILISÉS DURANT LE TRANSPORT SEULEMENT APRÈS L'INSTALLATION DU TRANSFORMATEUR, MAIS JUSTE AVANT SA MISE EN SERVICE.
7. DESSERRER LES BOULONS DES SUPPORTS ANTIVIBRATOIRES JUSQU'À CE QUE CES DERNIERS NE MONTRENT PLUS AUCUN SIGNE DE COMPRESSION.
8. EFFECTUER LES CONNEXIONS AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE SELON LES INDICATIONS DU SCHÉMA DE CÂBLAGE.
9. LES CONDUCTEURS PRIMAIRES ET SECONDAIRES RACCORDANT LES TRANSFORMATEURS AINSI QU'UN CONDUCTEUR DE MISE À LA TERRE SERONT INSTALLÉS DANS DES CONDUITS FLEXIBLES D'UNE LONGUEUR MINIMALE DE 600 MM.
10. VALIDER LA GROSSEUR DE LA MISE À LA TERRE VS LES CAVALIERS DE JONCTION, EN SE RÉFÉRANT AUX TABLEAUX 16A ET 16B DU CODE ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR.
11. SI C'EST POSSIBLE, METTRE LES TRANSFORMATEURS SOUS TENSION IMMÉDIATEMENT APRÈS QUE LEUR INSTALLATION SOIT TERMINÉE.
12. PLACER L'ENTRÉE DU CONDUIT DANS LE TIERS INFÉRIEUR DE L'ENVELOPPE DU TRANSFORMATEUR.
13. INSTALLER LES ISOLATEURS DE VIBRATION ENTRE LA BASE DE BÉTON ET LES SUPPORTS DU TRANSFORMATEUR.
14. LA MISE À LA TERRE DU TRANSFORMATEUR DOIT ÊTRE INDIQUÉE À LA BORNE XO.

10. DISJONCTEURS

10.1. CONFORMES À LA SECTION 26 28 16.02 DISJONCTEURS SOUS BOÎTIER MOULÉ. SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION DOIVENT ÊTRE MUNIS DE DISJONCTEURS À DÉCLENCHEMENT THERMOMAGNÉTIQUE.
10.2. DISJONCTEUR PRINCIPAL (SI REQUIS) INSTALLÉ SÉPARÉMENT À LA PARTIE INFÉRIEURE OU SUPÉRIEURE DU PANNEAU, SELON L'EMPLACEMENT DE L'ENTRÉE DES CÂBLES, LORSQUE LE DISJONCTEUR EST MONTÉ À LA VERTICALE, L'OUVERTURE DU CIRCUIT DOIT ÊTRE RÉALISÉE PAR ABAISSEMENT DE LA MANETTE.
10.3. LES DISJONCTEURS MINIATURES NE SONT PAS ACCEPTÉS.
10.4. IDENTIFICATION : MATÉRIEL IDENTIFIÉ AVEC LA NOMENCLATURE COMPLÈTE DES CIRCUITS, AVEC LÉGENDE DACTYLOGRAPHIÉE INDIQUANT L'EMPLACEMENT ET LA CHARGE DE CHAQUE CIRCUIT, DANS UNE ENVELOPPE DE PLASTIQUE DU CÔTÉ INTÉRIEUR DE LA PORTE DU PANNEAU.
10.5. PRODUITS ET/OU FABRICANTS ACCEPTABLES :
10.6. SCHNEIDER, SIEMENS, CUTLER HAMMER, GE.

11. INTERRUPTEURS-SECTIONNEURS

11.1. INTERRUPTEURS À FUSIBLES, SANS FUSIBLES, SOUS COFFRET CSA CONVENANT À L'ENDROIT D'INSTALLATION OU SELON LES INDICATIONS, SELON LA NORME CAN/CSA C22.2 NUMÉRO 4, CALIBRE SELON LES INDICATIONS EN PLAN.
11.2. POSSIBILITÉ DE VERROUILLAGE EN POSITION FERMÉE OU OUVERTE. PAR TROIS CADENAS.
11.3. PORTE À ENCLENCHEMENT MÉCANIQUE NE POUVANT ÊTRE OUVERTE LORSQUE LE LEVIER EST EN POSITION FERMÉE.
11.4. FUSIBLES : CALIBRE SELON LES INDICATIONS ET CONFORMES À LA SECTION 26 28 13.01 – FUSIBLES – BASSE TENSION.
11.5. PORTE-FUSIBLES : SELON LA NORME CSA C22.2 NUMÉRO 39, CONVENANT, SANS ADAPTATEUR, AU TYPE ET AU CALIBRE DES FUSIBLES INDIQUÉS.
11.6. COSSES DE RACCORDEMENT POUVANT RECEVOIR DES CÂBLES EN ALUMINIUM OU EN CUIVRE.
11.7. MÉCANISME À FERMETURE ET À COUPURE BRUSQUES.
11.8. INDICATION DES POSITIONS « OUVERT » ET « FERMÉ » SUR LE COUVERCLE DU COFFRET.
11.9. PRODUITS ET/OU FABRICANTS ACCEPTABLES : SCHNEIDER, SIEMENS, CUTLER HAMMER.

12. GARANTIES

12.1. LA PÉRIODE DE GARANTIE, EN CE QUI CONCERNE LE CONTRAT, EST D'UN AN À COMPTER DE LA DATE DE L'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL DE L'OUVRAGE, OU, POUR CE QUI EST DE CERTAINES PARTIES DE L'OUVRAGE OU DE CERTAINS PRODUITS, DE LA DURÉE INDIQUÉE DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

13. FUSIBLES - BASSE TENSION

13.1. LES FUSIBLES DE TYPE L1, L2, J1, R1 ONT ÉTÉ ACCEPTÉS POUR ÊTRE UTILISÉS DANS LE CADRE DES PRÉSENTS TRAVAUX.
13.2. FUSIBLES : PRODUIT D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT.
13.3. TYPES DE FUSIBLES
13.4. FUSIBLES DE LA CLASSE L.
13.5. TYPE L1 : À ACTION DIFFÉRÉE, POUVANT SUPPORTER UN COURANT CORRESPONDANT À 500 % DE SON COURANT NOMINAL PENDANT AU MOINS 10 S. POUR INSTALLATION DANS LES DÉRIVATIONS DE MOTEURS SUPÉRIEURES À 600 A.
13.6. TYPE L2 : À ACTION INSTANTANÉE.
13.7. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES FUSIBLES DE PLUS DE 600 A SERONT DE CLASSE L.
13.8. FUSIBLES DE LA CLASSE J.
13.9. TYPE J1 : À ACTION DIFFÉRÉE, POUVANT SUPPORTER UN COURANT CORRESPONDANT À 500 % DE SON COURANT NOMINAL PENDANT AU MOINS 10 S. POUR INSTALLATION DANS LES DÉRIVATIONS DE MOTEURS, OU DONT 50 % OU PLUS DE LA CHARGE EST MOTRICE.
13.10. TYPE J2 : À ACTION INSTANTANÉE POUR TOUTES AUTRES INSTALLATIONS.
13.11. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUS LES FUSIBLES JUSQU'À 600 A SERONT DE CLASSE J.

14. ALARME INCENDIE

14.1. EN TOUT TEMPS DURANT LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA MAINTENIR EN ÉTAT OPÉRATIONNEL LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE INCLUANT LES SONNERIES, LES TIMBRES, LES AVERTISSEURS, LES LAMPES-ÉCLAIR, LES AVERTISSEURS D'INCENDIE ET LES AUTRES ÉLÉMENTS CONNEXES. LORSQUE LE TRAVAIL REQUIERT LA RE-LOCALISATION OU LA MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS, SUIVRE LES INSTRUCTIONS DE L'INGÉNIEUR ET LES EXIGENCES APPLICABLES.
14.2. SI LES TRAVAUX EXIGENT L'OUVERTURE DE MURS, DU PLAFOND OU DE TOUTE AUTRE STRUCTURE EN PLACE, L'ENTREPRENEUR DEVRA REFERMER CES STRUCTURES EN CONFORMITÉ AVEC LEUR CONCEPTION ORIGINALE. L'ENTREPRENEUR DEVRA IDENTIFIER LES MATÉRIAUX DU PLACE ET S'ASSURER DE LES REMPLACER PAR LE MÊME PRODUIT. LES CONDUITS QUI SERVIRONT POUR LE PASSAGE DES CÂBLES DOIVENT ÉGALEMENT RENCONTRER CES NORMES.
14.3. PRÉVOIR UN SCELLEMENT COUPE-FEU NÉCESSAIRE POUR LES INSTRUMENTS QUI SONT INSTALLÉS SUR DES MURS COUPE-FEU.

15. BORNES DE RECHARGE

15.1. L'EMPLACEMENT DE LA BORNE DE RECHARGE IDENTIFIÉE SUR LES PLANS ET À TITRE DÉMONSTRATIF SEULEMENT. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER PRÉALABLEMENT L'EMPLACEMENT IDÉAL POUR L'INSTALLATION DE CELLE-CI. COORDONNER ET FAIRE APPROUVER L'INSTALLATION PAR L'INGÉNIEUR AINSI QUE PAR LE CLIENT.
15.2. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES BORNES INSTALLÉES SONT PLEINEMENT FONCTIONNELLES. DANS LE CAS CONTRAIRE, IL SERA TENU DE LES REMPLACER À SES FRAIS.
15.3. TOUTES LES DÉRIVATIONS POUR L'ALIMENTATION DES BORNES DE RECHARGE DOIVENT ÊTRE FAITES EN **CUIVRE.**

16. PANNEAUX INTELLIGENTS

16.1. TOUS LES PANNEAUX PRESCRITS DOIVENT PROVENIR D'UN SEUL ET MÊME FABRICANT, AU MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
16.2. OUTRE LA SOUMISSION OBLIGATOIRE INCLUANT LES PANNEAUX SMP, DES SOUMISSIONS ADDITIONNELLES PROPOSANT DES PRODUITS ÉQUIVALENTS DE MARQUE EVOLUTE SERONT ÉGALEMENT ACCEPTÉES, À CONDITION DE RESPECTER CERTAINS CRITÈRES.
1. LES MODIFICATIONS À LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR. LES PLANS DOIVENT ÊTRE ANNOTÉS DE MANIÈRE À IDENTIFIER CLAIREMENT TOUTES LES MODIFICATIONS PROPOSÉES. DUPRAS LEDOUX SE RÉSERVE LE DROIT D'EXIGER DES AJUSTEMENTS À LA DISTRIBUTION PROPOSÉE DANS LES SOUMISSIONS INCLUANT DES PANNEAUX EVOLUTE.
2. DUPRAS LEDOUX SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE SOUMISSION UTILISANT DES ÉQUIVALENTS EVOLUTE SI LES MODIFICATIONS APPORTÉES NE SONT PAS CONFORMES AUX EXIGENCES DU CODE.
3. L'ÉQUIVALENCE AVEC LES PANNEAUX EVOLUTE DOIT RESPECTER LE MÊME RATIO DE RECHARGE QUE CELUI INDIQUÉ DANS LES PLANS POUR LES PANNEAUX SMP. SOIT UN RATIO MINIMUM DE 4 POUR 1. LA QUALITÉ DE LA RECHARGE NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE COMPROMISE. AINSI, POUR UN PANNEAU EVOLUTE COMPORTANT 32 BORNES DE RECHARGE, ET EN RESPECTANT LE RATIO MINIMUM DE 3 POUR 1, UN MAXIMUM DE 8 BORNES POURRONT ÊTRE ACTIVES SIMULTANÉMENT. VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU PLAN E-271 POUR LE RATIO DE PARTAGE DÉFINI POUR LE PROJET. SI DES MODIFICATIONS SONT NÉCESSAIRES DANS LA DISTRIBUTION, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TRANSMETTRE UNE COPIE DS PLANS ANNOTÉS AVEC LES CHANGEMENTS REQUIS À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION.
4. LES PANNEAUX EVOLUTE DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR MESURES CANADA AFIN DE PERMETTRE LA REFACTURATION AU KWH.
5. LES PANNEAUX PROPOSÉS DOIVENT ÊTRE OFFERTS DANS LEUR VERSION DE BASE, C'EST-À-DIRE SANS FRAIS MENSUELS RÉCURRENTS.
6. IL EST IMPÉRATIF DE NOUS TRANSMETTRE UNE SOUMISSION CONFORME AUX PLANS, INCLUANT LES PANNEAUX SMP. UNE SOUMISSION AVEC DES PRODUITS EVOLUTE PEUT ÊTRE JOINTE À TITRE DE PROPOSITION ALTERNATIVE, À LA DISCRÉTION DE L'ENTREPRENEUR.
7. LES PANNEAUX EVOLUTE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À UN DES EMPLACEMENTS PRÉVUS AUX PLANS.
8. LA QUANTITÉ DES PANNEAUX « EVOLUTE » EST LAISSÉE À LA DISCRÉTION DE L'ENTREPRENEUR, À CONDITION QUE LES CRITÈRES CONCERNANT LE NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT SOIENT RESPECTÉS, PERMETTANT AINSI D'OPTIMISER SA SOUMISSION.
9. LES PRIX DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :
1) PRIX DISTINCT POUR L'INFRASTRUCTURE DE BASE INCLUT L'ENSEMBLE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA SALLE ÉLECTRIQUE AINSI QUE DANS LE STATIONNEMENT POUR L'ACHEMINEMENT DE L'ALIMENTATION VERS LES PANNEAUX. DOIT ÉGALEMENT COMPRENDRE TOUS LES TRANSFORMATEURS ET TOUS LES PANNEAUX. (EXCLUT LES BORNES DE RECHARGE.)
2) PRIX DISTINCT POUR LE CHEMINEMENT DES CÂBLES DANS LE STATIONNEMENT COMPREND L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS LIÉS AU CHEMINEMENT DES CÂBLES, TELS QUE LES CANTRUST, LES CLIPS, LES SUPPORTS ETC.
3) PRIX DISTINCT POUR LES BRANCHEMENTS INDIVIDUELS (FOURNITURE ET RACCORDEMENT, AVEC UNE DISTANCE MOYENNE, CALCULÉE PAR L'ENTREPRENEUR, D'UNE BORNE DE RECHARGE ALIMENTÉE À TRAVERS D'UN PANNEAU EVOLUTE (EXCLUANT LE PANNEAU). CECI COMPREND : LA BORNE DE RECHARGE, TOUT LE FILAGE MOYEN ENTRE LA BORNE DE RECHARGE ET LE PANNEAU EVOLUTE ET LE SUPPORT POUR LE FILAGE.
4) PRIX GLOBAL POUR L'ENSEMBLE DU PROJET COMPREND L'INFRASTRUCTURE DE BASE (Y COMPRIS LES PANNEAUX), TOUTES LES BORNES DE RECHARGE (INSTALLÉES ET RACCORDÉES), AINSI QUE L'ENSEMBLE DU CHEMINEMENT DES CÂBLES.

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi. ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
DEVIS SUR PLAN

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-101.2

LÉGENDE GÉNÉRALE

- BORNE DE RECHARGE SIMPLE DE NIVEAU 2 ALIMENTÉE PAR UN DCC — XX = # DE APPARTEMENT. (DCC-XX)
- BORNE DE RECHARGE DE NIVEAU 2 EN MODE PARTAGE DE CHARGE (WALLBOX) *(SE RÉFÉRER AU DÉTAIL #19 DU PLAN E-291)*
- CHEMINEMENT PROPOSÉ POUR LE PASSAGE DES CÂBLES (POUR L'ALIMENTATION DES BORNES DE RECHARGE).
- BORNE DE RECHARGE SIMPLE DE NIVEAU 2 ALIMENTÉE PAR UN PANNEAU SMP DE GEN 1.5 — XX = EMPLACEMENT DU PANNEAU (RDC, SS1, SS2, ETC.) — YY = IDENTIFICATION DU PANNEAU (1er, 2ème, 3ème, ETC.) (SMP-XX-YY)
- BORNE ET/OU INFRASTRUCTURE ÉLECTRIQUE DEJÀ SUR PLACE.
- PAS DE BORNE DE RECHARGE REQUISE.

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES

- 1 — VOIR LA NOTE 1 INDIQUÉE AU PLAN
- No DU LOCAL
- RÉVISION No.
- NUAGE DE RÉVISION
- COUPE "A" SUR DESSIN "E-000" (A-000)
- DÉTAIL "No.1" SUR DESSIN "E-000" (1-000)

NOTES SUR PLAN

1. POUR TOUTES LES CORRESPONDANCES ENTRE LES PLACES DE STATIONNEMENT ET LES PANNEAUX SMP, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU PLAN "E-284.X".
2. L'EMPLACEMENT PROPOSÉ POUR LE PERCEMENT PERMETTANT L'ACHEMINEMENT DE L'ALIMENTATION VERS LES PANNEAUX SMP EST DONNÉ À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE COORDONNER ET DE DÉTERMINER LE MEILLEUR EMPLACEMENT POUR L'ACHEMINEMENT DE L'ALIMENTATION VERS LES PANNEAUX. NE PAS TRAVERSER NI PERCER LES ESPACES PRIVATIFS, TELS QUE LES CASIERS OU AUTRES.
3. PRÉVOIR DES BOLLARDS DE PROTECTION DEVANT TOUS LES PANNEAUX SMP ET TOUS LES TRANSFORMATEURS. LES BOLLARDS NE DOIVENT PAS ÊTRE ANCRÉS AU SOL; ILS DOIVENT ÊTRE EN BÉTON ET AMOVIBLES, COMME CEUX DÉJÀ EN PLACE DANS LE STATIONNEMENT. TOUS LES TRANSFORMATEURS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS EN SUSPENSION.

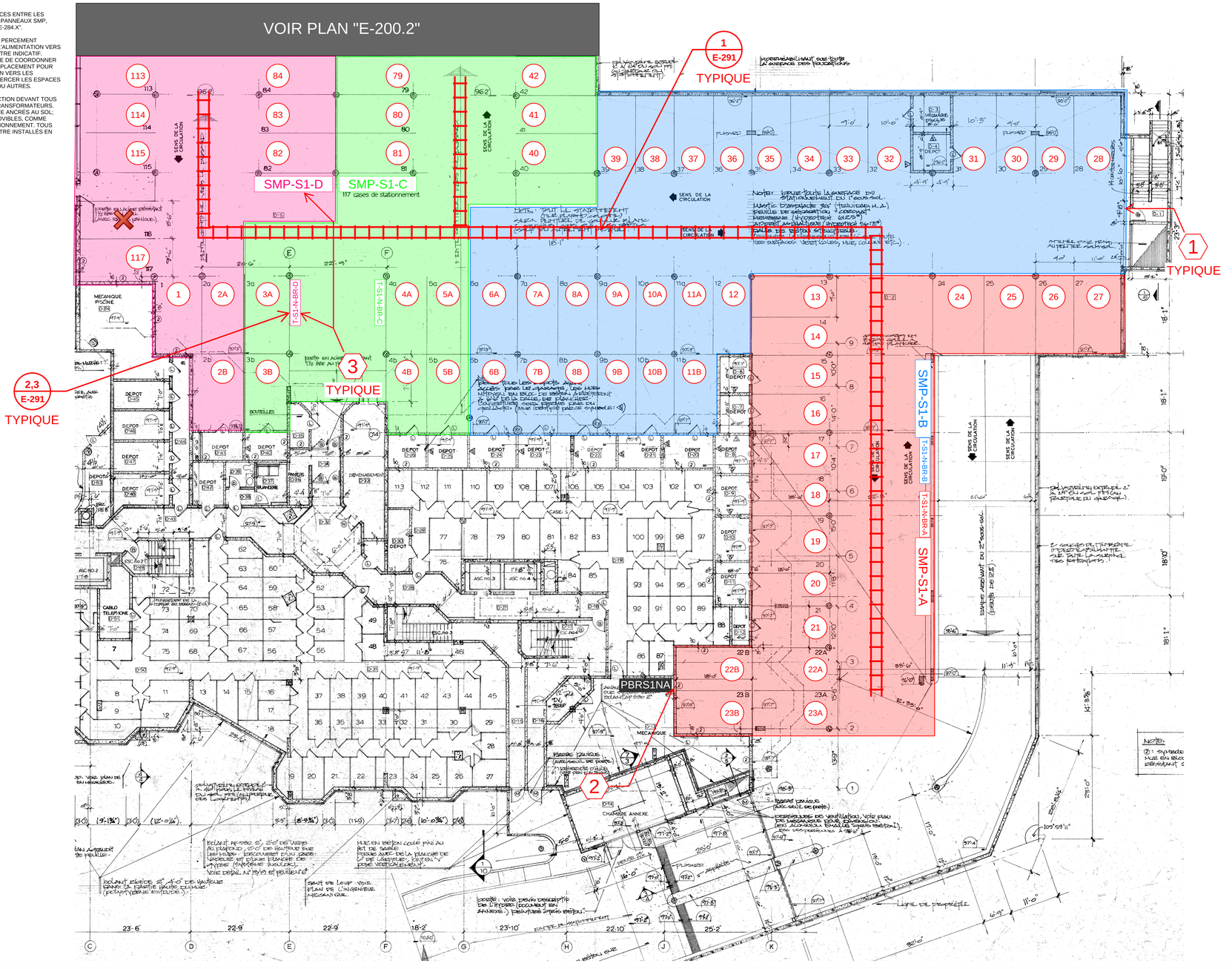

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
PHASE #6

Titre
PLAN DU STATIONNEMENT (SOUS-SOL #1 - PARTIE A)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-200.1

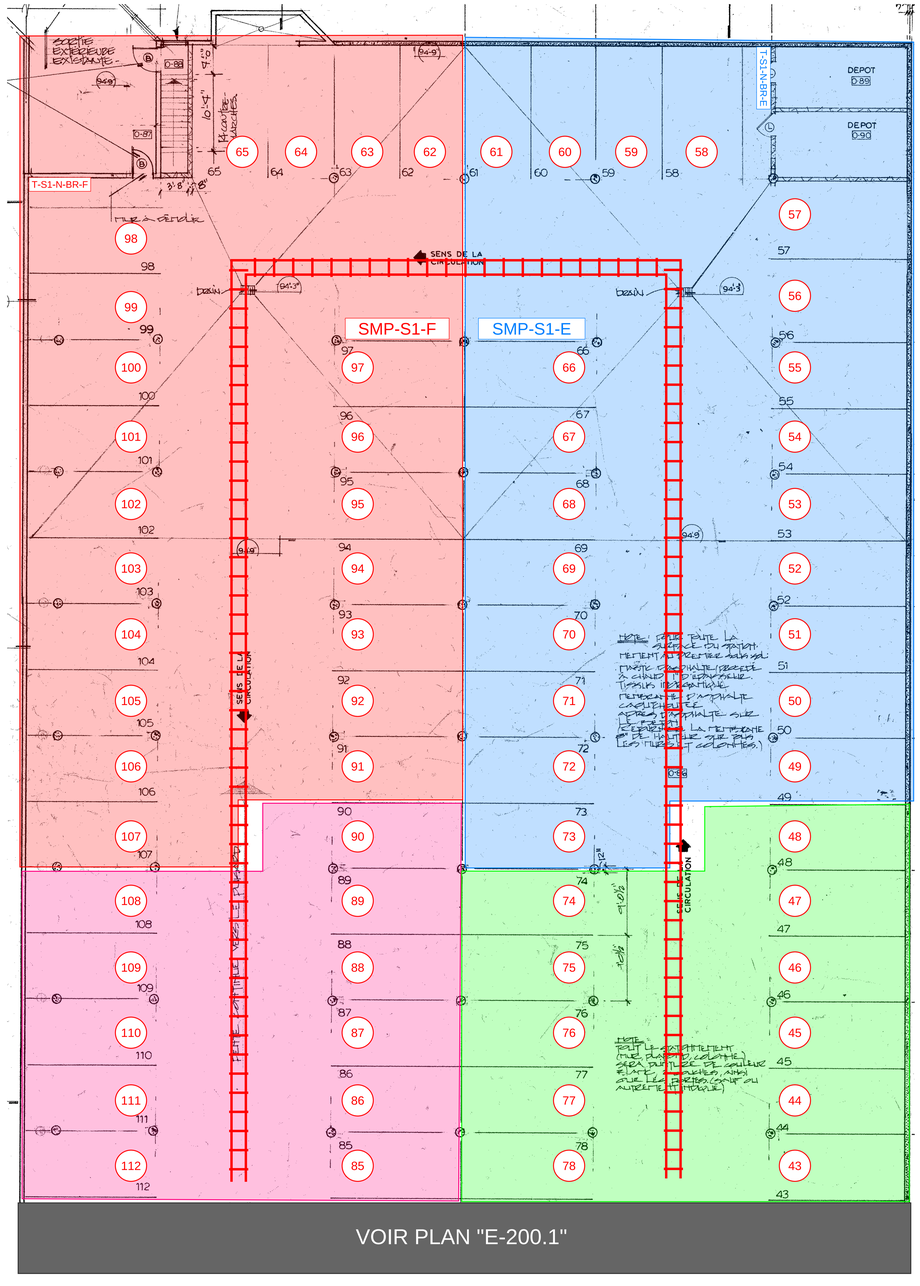

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
PHASE #6

Titre
PLAN DU STATIONNEMENT
(SOUS-SOL #1 - PARTIE B)

# DU PROJET	**ÉLECTRICITÉ**
24192	E-200.2

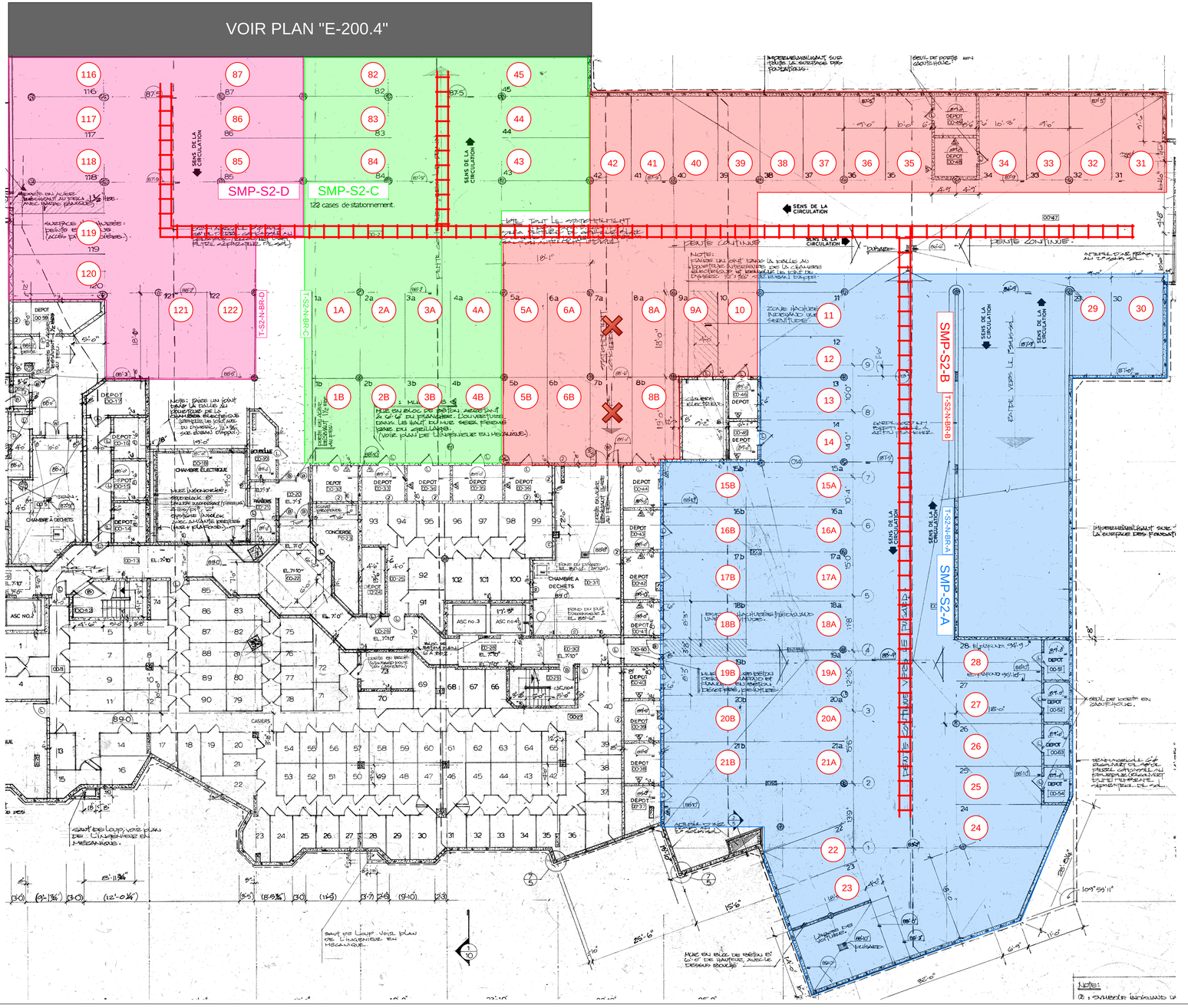

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

INGÉNIEUR
Vincent Ayotte-Larose
5030157
QUÉBEC

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
PHASE #6

Titre
PLAN DU STATIONNEMENT
(SOUS-SOL #2 - PARTIE A)

# DU PROJET	**ÉLECTRICITÉ**
24192	E-200.3

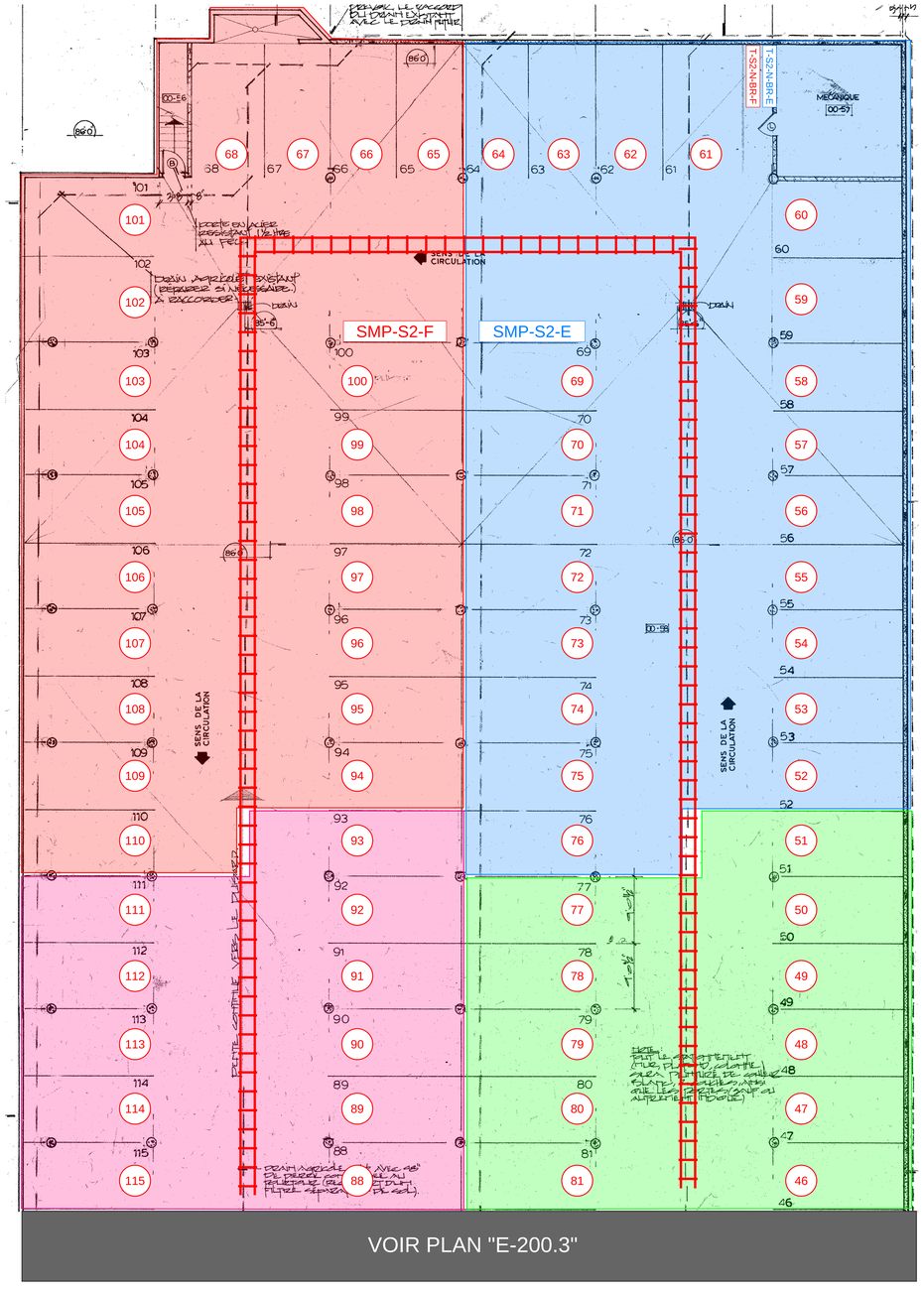

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

INGÉNIEUR
Vincent Ayotte-Larose
5030157
QUÉBEC

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
PHASE #6

Titre
PLAN DU STATIONNEMENT
(SOUS-SOL #2 - PARTIE B)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-200.4

NOTES GÉNÉRALES

- TOUS LES ÉQUIPEMENTS EN NOIR REPRÉSENTENT LES INSTALLATIONS EXISTANTES, TANDIS QUE CEUX EN ROUGE REPRÉSENTENT LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS À INSTALLER.

- L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT VÉRIFIER, DURANT LA PHASE DE SOUMISSION, LES ESPACES LIBRES ET DISPONIBLES POUR L'INSTALLATION DES NOUVEAUX PANNEAUX INTELLIGENTS. IL DOIT ENVOYER À L'INGÉNIEUR ET AU CLIENT, POUR APPROBATION, LES EMPLACEMENTS ENVISAGÉS POUR L'INSTALLATION.

- L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN DOIT, LORS DE SA VISITE, S'ASSURER DE VÉRIFIER LA LONGUEUR DE L'ALIMENTATION REQUISE ENTRE LA SALLE ÉLECTRIQUE PRINCIPALE ET L'INFRASTRUCTURE DE BASE POUR LES PANNEAUX INTELLIGENTS (DOIT ÊTRE DÉTERMINÉE SUR PLACE).

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'INDIQUER SUR LA FICHE DU PANNEAU INTELLIGENT LE NUMÉRO DE LA PLACE À LAQUELLE LA BORNE EST RELIÉE.

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR LE CÂBLE RJ-45 AINSI QUE LE RACCORDEMENT ENTRE LA SALLE DE TÉLÉCOM ET CHAQUE PANNEAU INTELLIGENT POUR LA CONNEXION INTERNET.

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE BIEN VEILLER À LA RÉPARTITION CORRECTE DES BORNES (CHARGES) SUR LE PANNEAU INTELLIGENT AFIN D'ÉQUILIBRER LES TROIS PHASES DU TRANSFORMATEUR 600V/120-208V.

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'UTILISER LE BON CALIBRE DU FILAGE EN FONCTION DE LA DISTANCE AFIN DE NE PAS DÉPASSER LE 3% DE CHUTE DE TENSION PERMISE :

ALIMENTATION À 208V :

JUSQU'À 133 PIEDS, UTILISER DU #8, CU.

JUSQU'À 207 PIEDS, UTILISER DU #6, CU.

JUSQU'À 319 PIEDS, UTILISER DU #4, CU.

JUSQU'À 388 PIEDS, UTILISER DU #3, CU.

JUSQU'À 475 PIEDS, UTILISER DU #2, CU.

JUSQU'À 577 PIEDS, UTILISER DU #1, CU.

NOTES SUR PLAN

1 L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE DANS SA SOUMISSION UN MONTANT SÉPARÉ POUR L'INSTALLATION DU DISPOSITIF DE PROTECTION DE 800A DANS LE PANNEAU DP10. AU BESOIN, IL POURRA SOUS-TRAITER UNE FIRME SPÉCIALISÉE EN RAISON DU MANQUE D'ESPACE PHYSIQUE DANS LE PANNEAU. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FAIRE RECERTIFIER LE PANNEAU CSA À L'ISSUE DES TRAVAUX.

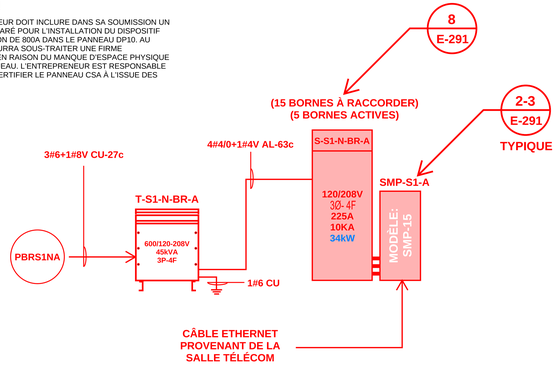

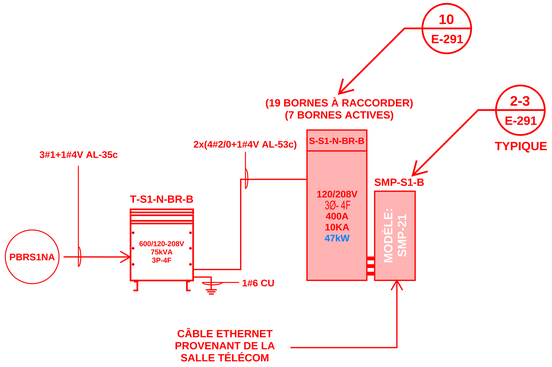

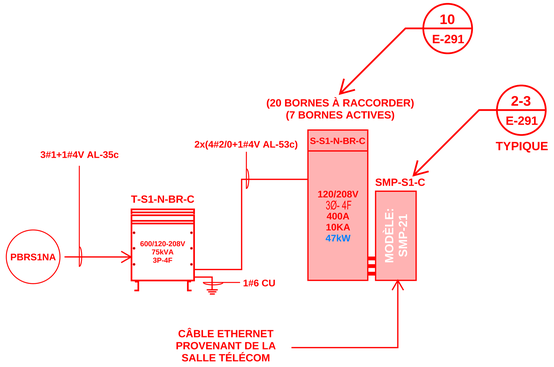

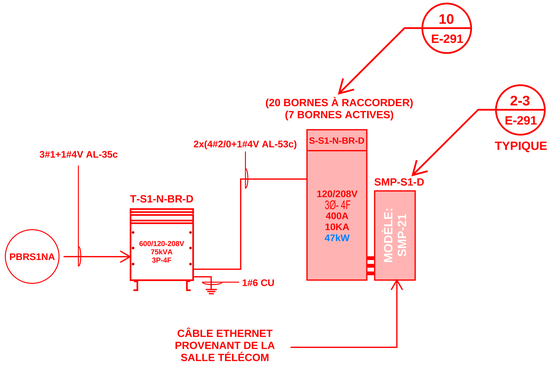

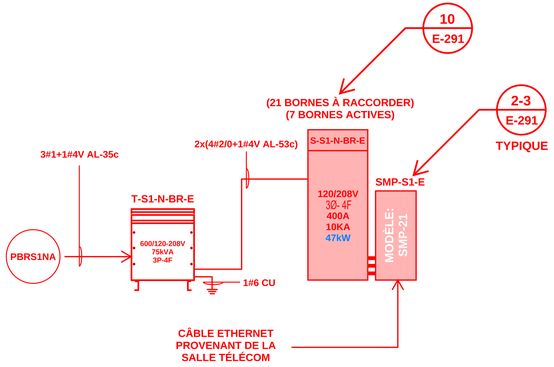

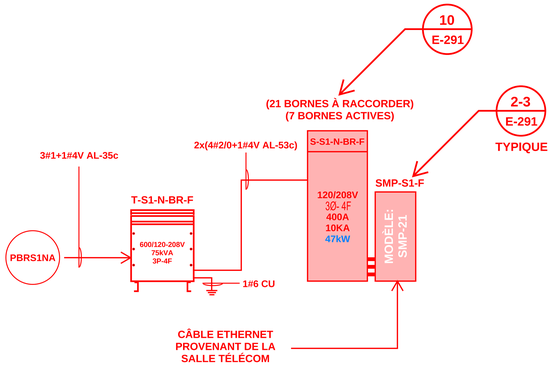

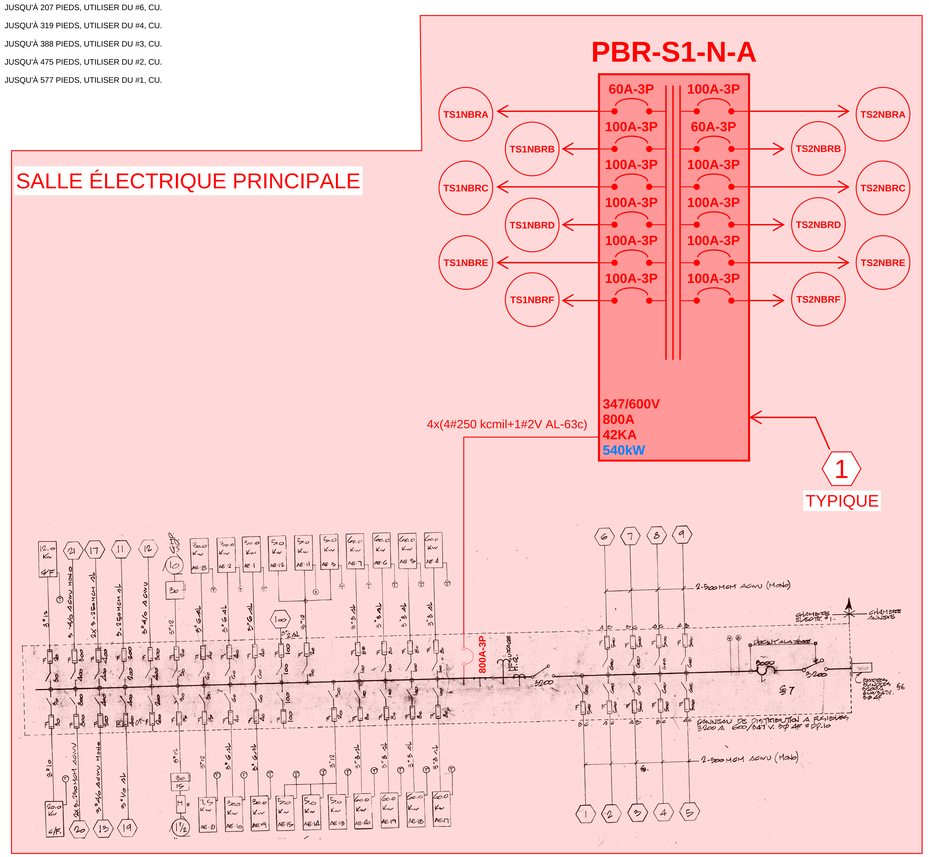

SOUS-SOL #1

SOUS-SOL #2
(VOIR PLAN "E-271.2")

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
DIAGRAMME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE
(SOUS-SOL #1)

# DU PROJET	ÉLECTRICITÉ
24192	E-271.1

SOUS-SOL #1
(VOIR PLAN "E-271.1")

SOUS-SOL #2

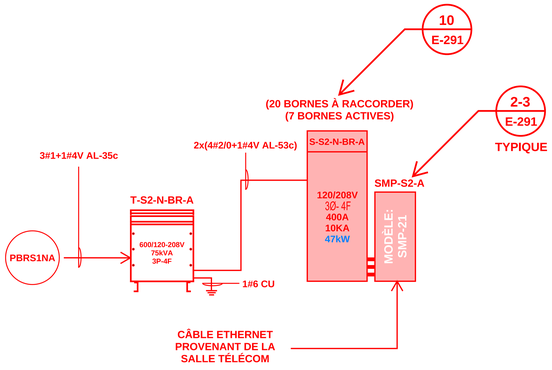

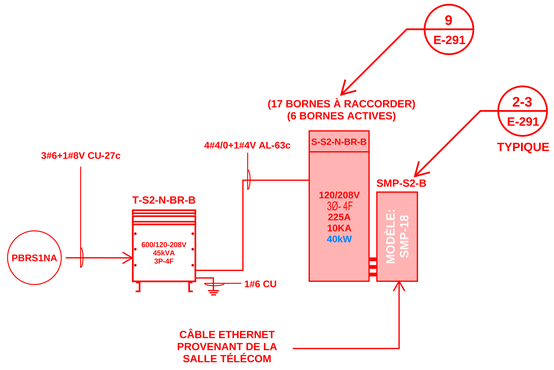

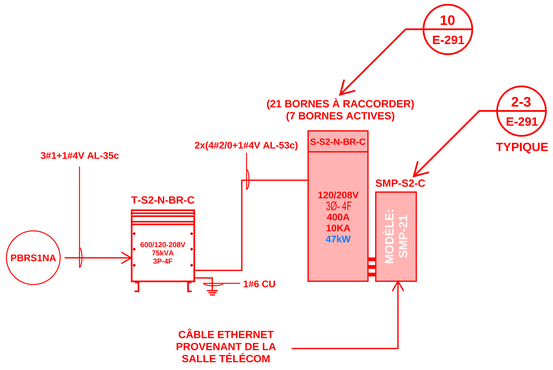

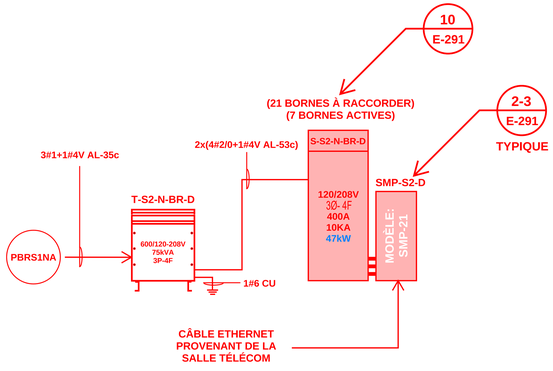

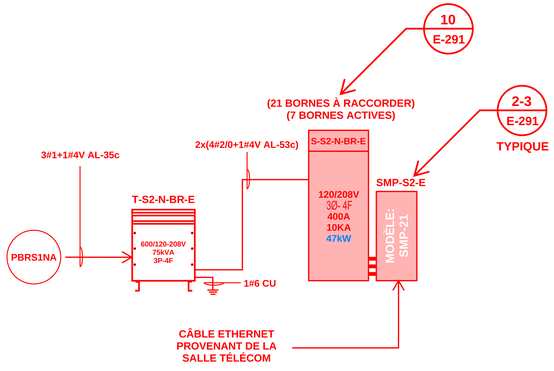

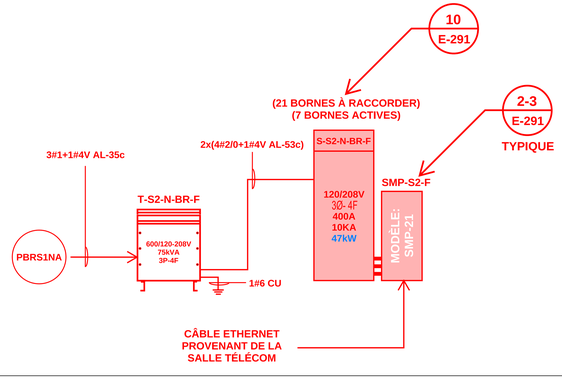

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
DIAGRAMME DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE (SOUS-SOL #2)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-271.2

SOUS-SOL #1 - SMP A

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
13				X			X		SMP-S1-A		1,3	N	
14				X			X		SMP-S1-A		2,4	N	
15				X			X		SMP-S1-A		5,7	N	
16				X			X		SMP-S1-A		6,8	N	
17				X			X		SMP-S1-A		9,11	N	
18				X			X		SMP-S1-A		10,12	N	
19				X			X		SMP-S1-A		13,15	N	
20				X			X		SMP-S1-A		14,16	N	
21				X			X		SMP-S1-A		17,19	N	
22A	22B			X			X		SMP-S1-A		18,20	N	
23A	23B			X			X		SMP-S1-A		21,23	N	
24				X			X		SMP-S1-A		22,24	N	
25				X			X		SMP-S1-A		25,27	N	
26				X			X		SMP-S1-A		26,28	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
27				X			X		SMP-S1-A		29,31	N	
28				X			X		SMP-S1-A		30,32	N	
29				X			X		SMP-S1-A		33,35	N	
30				X			X		SMP-S1-A		34,36	N	
31				X			X		SMP-S1-A		37,39	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
32				X			X		SMP-S1-A		38,40	N	
33				X			X		SMP-S1-A		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S1-A)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.1

SOUS-SOL #1 - SMP B

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
6A	6B			X			X		SMP-S1-B		1,3	N	
7A	7B			X			X		SMP-S1-B		2,4	N	
8A	8B			X			X		SMP-S1-B		5,7	N	
9A	9B			X			X		SMP-S1-B		6,8	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
10A	10B			X			X		SMP-S1-B		9,11	N	
11A	11B			X			X		SMP-S1-B		10,12	N	
12				X			X		SMP-S1-B		13,15	N	
34				X			X		SMP-S1-B		14,16	N	
35				X			X		SMP-S1-B		17,19	N	
36				X			X		SMP-S1-B		18,20	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
37				X			X		SMP-S1-B		21,23	N	
38				X			X		SMP-S1-B		22,24	N	
39				X			X		SMP-S1-B		25,27	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S1-B)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.2

SOUS-SOL #1 - SMP C

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
3A	3B			X			X		SMP-S1-C		1,3	N	
4A	4B			X			X		SMP-S1-C		2,4	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
5A	5B			X			X		SMP-S1-C		5,7	N	
40				X			X		SMP-S1-C		6,8	N	
41				X			X		SMP-S1-C		9,11	N	
42				X			X		SMP-S1-C		10,12	N	
43				X			X		SMP-S1-C		13,15	N	
44				X			X		SMP-S1-C		14,16	N	
45				X			X		SMP-S1-C		17,19	N	
46				X			X		SMP-S1-C		18,20	N	
47				X			X		SMP-S1-C		21,23	N	
48				X			X		SMP-S1-C		22,24	N	
74				X			X		SMP-S1-C		25,27	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
75				X			X		SMP-S1-C		26,28	N	
76				X			X		SMP-S1-C		29,31	N	
77				X			X		SMP-S1-C		30,32	N	
78				X			X		SMP-S1-C		33,35	N	
79				X			X		SMP-S1-C		34,36	N	
80				X			X		SMP-S1-C		37,39	N	
81				X			X		SMP-S1-C		38,40	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S1-C)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.3

SOUS-SOL #1 - SMP D

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
1				X			X		SMP-S1-D		1,3	N	
2A	2B			X			X		SMP-S1-D		2,4	N	
82				X			X		SMP-S1-D		5,7	N	
83				X			X		SMP-S1-D		6,8	N	
84				X			X		SMP-S1-D		9,11	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
85				X			X		SMP-S1-D		10,12	N	
86				X			X		SMP-S1-D		13,15	N	
87				X			X		SMP-S1-D		14,16	N	
88				X			X		SMP-S1-D		17,19	N	
89				X			X		SMP-S1-D		18,20	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
90				X			X		SMP-S1-D		21,23	N	
108				X			X		SMP-S1-D		22,24	N	
109				X			X		SMP-S1-D		25,27	N	
110				X			X		SMP-S1-D		26,28	N	
111				X			X		SMP-S1-D		29,31	N	
112				X			X		SMP-S1-D		30,32	N	
113				X			X		SMP-S1-D		33,35	N	
114				X			X		SMP-S1-D		34,36	N	
115				X			X		SMP-S1-D		37,39	N	
117				X			X		SMP-S1-D		38,40	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S1-D)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.4

SOUS-SOL #1 - SMP E

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
49				X			X		SMP-S1-E		1,3	N	
50				X			X		SMP-S1-E		2,4	N	
51				X			X		SMP-S1-E		5,7	N	
52				X			X		SMP-S1-E		6,8	N	
53				X			X		SMP-S1-E		9,11	N	
54				X			X		SMP-S1-E		10,12	N	
55				X			X		SMP-S1-E		13,15	N	
56				X			X		SMP-S1-E		14,16	N	
57				X			X		SMP-S1-E		17,19	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
58				X			X		SMP-S1-E		18,20	N	
59				X			X		SMP-S1-E		21,23	N	
60				X			X		SMP-S1-E		22,24	N	
61				X			X		SMP-S1-E		25,27	N	
66				X			X		SMP-S1-E		26,28	N	
67				X			X		SMP-S1-E		29,31	N	
68				X			X		SMP-S1-E		30,32	N	
69				X			X		SMP-S1-E		33,35	N	
70				X			X		SMP-S1-E		34,36	N	
71				X			X		SMP-S1-E		37,39	N	
72				X			X		SMP-S1-E		38,40	N	
73				X			X		SMP-S1-E		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S1-E)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.5

SOUS-SOL #1 - SMP F

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
62				X			X		SMP-S1-F		1,3	N	
63				X			X		SMP-S1-F		2,4	N	
64				X			X		SMP-S1-F		5,7	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
65				X			X		SMP-S1-F		6,8	N	
91				X			X		SMP-S1-F		9,11	N	
92				X			X		SMP-S1-F		10,12	N	
93				X			X		SMP-S1-F		13,15	N	
94				X			X		SMP-S1-F		14,16	N	
95				X			X		SMP-S1-F		17,19	N	
96				X			X		SMP-S1-F		18,20	N	
97				X			X		SMP-S1-F		21,23	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
98				X			X		SMP-S1-F		22,24	N	
99				X			X		SMP-S1-F		25,27	N	
100				X			X		SMP-S1-F		26,28	N	
101				X			X		SMP-S1-F		29,31	N	
102				X			X		SMP-S1-F		30,32	N	
103				X			X		SMP-S1-F		33,35	N	
104				X			X		SMP-S1-F		34,36	N	
105				X			X		SMP-S1-F		37,39	N	
106				X			X		SMP-S1-F		38,40	N	
107				X			X		SMP-S1-F		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

No	Date	Description
1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S1-F)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.6

SOUS-SOL #2 - SMP A

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
11				X			X		SMP-S2-A		1,3	N	
12				X			X		SMP-S2-A		2,4	N	
13				X			X		SMP-S2-A		5,7	N	
14				X			X		SMP-S2-A		6,8	N	
15A	15B			X			X		SMP-S2-A		9,11	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
16A	16B			X			X		SMP-S2-A		10,12	N	
17A	17B			X			X		SMP-S2-A		13,15	N	
18A	18B			X			X		SMP-S2-A		14,16	N	
19A	19B			X			X		SMP-S2-A		17,19	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
20A	20B			X			X		SMP-S2-A		18,20	N	
21A	21B			X			X		SMP-S2-A		21,23	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
22				X			X		SMP-S2-A		22,24	N	
23				X			X		SMP-S2-A		25,27	N	
24				X			X		SMP-S2-A		26,28	N	
25				X			X		SMP-S2-A		29,31	N	
26				X			X		SMP-S2-A		30,32	N	
27				X			X		SMP-S2-A		33,35	N	
28				X			X		SMP-S2-A		34,36	N	
29				X			X		SMP-S2-A		37,39	N	
30				X			X		SMP-S2-A		38,40	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S2-A)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.7

SOUS-SOL #2 - SMP B

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
5A	5B			X			X		SMP-S2-B		1,3	N	
6A	6B			X			X		SMP-S2-B		2,4	N	
8A	8B			X			X		SMP-S2-B		5,7	N	
9A	9B			X			X		SMP-S2-B		6,8	N	
10				X			X		SMP-S2-B		9,11	N	
31				X			X		SMP-S2-B		10,12	N	
32				X			X		SMP-S2-B		13,15	N	
33				X			X		SMP-S2-B		14,16	N	
34				X			X		SMP-S2-B		17,19	N	
35				X			X		SMP-S2-B		18,20	N	
36				X			X		SMP-S2-B		21,23	N	
37				X			X		SMP-S2-B		22,24	N	
38				X			X		SMP-S2-B		25,27	N	
39				X			X		SMP-S2-B		26,28	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
40				X			X		SMP-S2-B		29,31	N	
41				X			X		SMP-S2-B		30,32	N	
42				X			X		SMP-S2-B		33,35	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S2-B)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.8

SOUS-SOL #2 - SMP C

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
1A	1B			X			X		SMP-S2-C		1,3	N	
2A	2B			X			X		SMP-S2-C		2,4	N	
3A	3B			X			X		SMP-S2-C		5,7	N	
4A	4B			X			X		SMP-S2-C		6,8	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
43				X			X		SMP-S2-C		9,11	N	
44				X			X		SMP-S2-C		10,12	N	
45				X			X		SMP-S2-C		13,15	N	
46				X			X		SMP-S2-C		14,16	N	
47				X			X		SMP-S2-C		17,19	N	
48				X			X		SMP-S2-C		18,20	N	
49				X			X		SMP-S2-C		21,23	N	
50				X			X		SMP-S2-C		22,24	N	
51				X			X		SMP-S2-C		25,27	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
77				X			X		SMP-S2-C		26,28	N	
78				X			X		SMP-S2-C		29,31	N	
79				X			X		SMP-S2-C		30,32	N	
80				X			X		SMP-S2-C		33,35	N	
81				X			X		SMP-S2-C		34,36	N	
82				X			X		SMP-S2-C		37,39	N	
83				X			X		SMP-S2-C		38,40	N	
84				X			X		SMP-S2-C		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S2-C)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.9

SOUS-SOL #2 - SMP D

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
85				X			X		SMP-S2-D		1,3	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
86				X			X		SMP-S2-D		2,4	N	
87				X			X		SMP-S2-D		5,7	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
88				X			X		SMP-S2-D		6,8	N	
89				X			X		SMP-S2-D		9,11	N	
90				X			X		SMP-S2-D		10,12	N	
91				X			X		SMP-S2-D		13,15	N	
92				X			X		SMP-S2-D		14,16	N	
93				X			X		SMP-S2-D		17,19	N	
111				X			X		SMP-S2-D		18,20	N	
112				X			X		SMP-S2-D		21,23	N	
113				X			X		SMP-S2-D		22,24	N	
114				X			X		SMP-S2-D		25,27	N	
115				X			X		SMP-S2-D		26,28	N	
116				X			X		SMP-S2-D		29,31	N	
117				X			X		SMP-S2-D		30,32	N	
118				X			X		SMP-S2-D		33,35	N	
119				X			X		SMP-S2-D		34,36	N	
120				X			X		SMP-S2-D		37,39	N	
121				X			X		SMP-S2-D		38,40	N	
122				X			X		SMP-S2-D		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S2-D)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.10

SOUS-SOL #2 - SMP E

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
52				X			X		SMP-S2-E		1,3	N	
53				X			X		SMP-S2-E		2,4	N	
54				X			X		SMP-S2-E		5,7	N	
55				X			X		SMP-S2-E		6,8	N	
56				X			X		SMP-S2-E		9,11	N	
57				X			X		SMP-S2-E		10,12	N	
58				X			X		SMP-S2-E		13,15	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
59				X			X		SMP-S2-E		14,16	N	
60				X			X		SMP-S2-E		17,19	N	
61				X			X		SMP-S2-E		18,20	N	
62				X			X		SMP-S2-E		21,23	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
63				X			X		SMP-S2-E		22,24	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
64				X			X		SMP-S2-E		25,27	N	
69				X			X		SMP-S2-E		26,28	N	
70				X			X		SMP-S2-E		29,31	N	
71				X			X		SMP-S2-E		30,32	N	
72				X			X		SMP-S2-E		33,35	N	
73				X			X		SMP-S2-E		34,36	N	
74				X			X		SMP-S2-E		37,39	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
75				X			X		SMP-S2-E		38,40	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
76				X			X		SMP-S2-E		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S2-E)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.11

SOUS-SOL #2 - SMP F

STATIONNEMENT				TYPE DE BORNE		MÉTHODE D'ALIMENTATION		APT.	IDENTIFICATION STATIONNEMENT			INFO. SUPPLÉMENTAIRE	
RÉF. #				BR (Simple)	BR (Partage)	DCC	SMP	RÉF. #	Réf. #	NIVEAU (SI ALIMENTÉ PAR DCC)	# CIRCUIT (SI ALIMENTÉ PAR SMP OU PARTAGE)	BORNE DÉJÀ INSTALLÉ?	COMMENTAIRES
65				X			X		SMP-S2-F		1,3	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
66				X			X		SMP-S2-F		2,4	N	
67				X			X		SMP-S2-F		5,7	N	
68				X			X		SMP-S2-F		6,8	N	
94				X			X		SMP-S2-F		9,11	N	
95				X			X		SMP-S2-F		10,12	N	
96				X			X		SMP-S2-F		13,15	N	
97				X			X		SMP-S2-F		14,16	N	
98				X			X		SMP-S2-F		17,19	N	
99				X			X		SMP-S2-F		18,20	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
100				X			X		SMP-S2-F		21,23	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
101				X			X		SMP-S2-F		22,24	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
102				X			X		SMP-S2-F		25,27	N	
103				X			X		SMP-S2-F		26,28	N	
104				X			X		SMP-S2-F		29,31	N	
105				X			X		SMP-S2-F		30,32	N	
106				X			X		SMP-S2-F		33,35	N	
107				X			X		SMP-S2-F		34,36	N	
108				X			X		SMP-S2-F		37,39	N	
109				X			X		SMP-S2-F		38,40	N	BR à installer lors de la première phase des travaux
110				X			X		SMP-S2-F		41,43	N	

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

No	Date	Description
1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
TABLEAU PLACES
(SMP-S2-F)

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-284.12

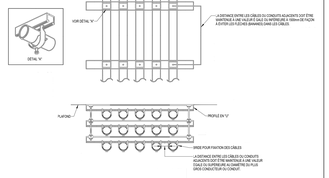

1 FIXATION DES CONDUITS / CÂBLES
(PRIORISER L'INSTALLATION SUR UNE SEULE RANGÉE AFIN DE NE PAS RÉDUIRE LA HAUTEUR LIBRE EXISTANTE)

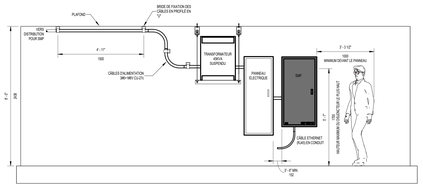

2 ÉTAPE 1: INSTALLATION DE L'INFRASTRUCTURE DE BASE POUR LE PANNEAU SMP (TRANSFORMATEUR SUSPENDU)

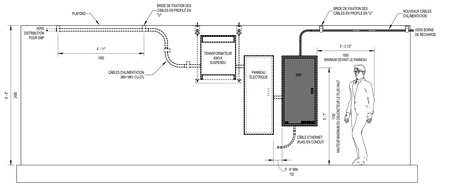

3 ÉTAPE 2: RACCORDEMENT DES BORNES DE RECHARGE À LA DISTRIBUTION DU PANNEAU SMP (TRANSFORMATEUR SUSPENDU)

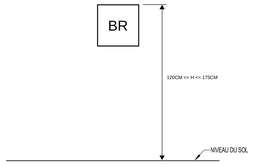

4 INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE

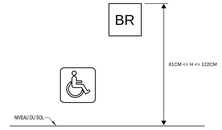

5 INSTALLATION DES BORNES ADAPTÉES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

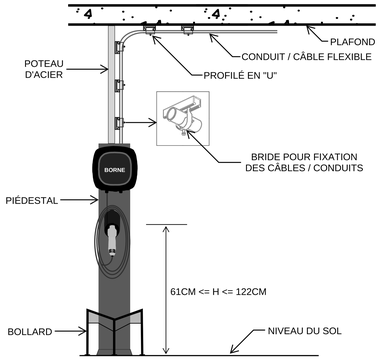

6 INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE SUR UN PIÉDESTAL

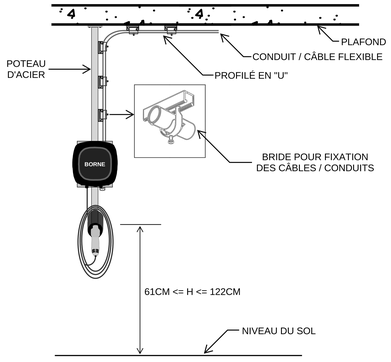

7 INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE SUR UN POTEAU D'ACIER AU PLAFOND

S-SX-N-BR-X

VOLTAGE -	120/208V, 3PH, 4F	BARRES -	200A
DISJONCTEUR PRINCIPAL	-		Amps
CHARGE RACCORDEE	104,16		kVA
AMPÉRAGE	289,13		Amps
TYPE DE MONTAGE	SURFACE :	X	ENCASTRÉ : -

DISJONCTEUR 40A - 2P OU INDIQUÉ — ALIMENTÉ VIA "PBR-S1-N-A"

BR	6656	1	40A	A	40A	2	6656	BR
-	-	3	2P	B	2P	4	-	-
BR	6656	5	40A	C	40A	6	6656	BR
-	-	7	2P	A	2P	8	-	-
BR	6656	9	40A	B	40A	10	6656	BR
-	-	11	2P	C	2P	12	-	-
BR	6656	13	40A	A	40A	14	6656	BR
-	-	15	2P	B	2P	16	-	-
BR	6656	17	40A	C	40A	18	6656	BR
-	-	19	2P	A	2P	20	-	-
BR	6656	21	40A	B	40A	22	6656	BR
-	-	23	2P	C	2P	24	-	-
BR	6656	25	40A	A	40A	26	6656	BR
-	-	27	2P	B	2P	28	-	-
BR	6656	29	40A	C	15A	30	4324	SMP
-	-	31	2P	A	3P	32	-	-
		33		B		34		
		35		C		36		
		37		A		38		
		39		B		40		
		41		C		42		
		43		A		44		
		45		B		46		
		47		C		48		
		49		A		50		
		51		B		52		
		53		C		54		
		55		A		56		
		57		B		58		
		59		C		60		
		61		A		62		
		63		B		64		
		65		C		66		
		67		A		68		
		69		B		70		
		71		C		72		

E - éclairage	0,0 kVA	**C** - chauffage	0,0 kVA
P - prise	0,0 kVA	**DFT** - disj.différentiel	0,0 kVA
PI - prise isolée	0,0 kVA	**HP** - moteur	0,0 kVA
R - raccord direct	0,0 kVA	**S** - espace; **L** - libre; **EX** - existant	

8 DÉTAIL DES CHARGES DU PANNEAU ÉLECTRIQUE RACCORDÉ À UN PANNEAU SMP-15

S-SX-N-BR-X

VOLTAGE -	120/208V, 3PH, 4F	BARRES -	200A
DISJONCTEUR PRINCIPAL	-		Amps
CHARGE RACCORDEE	124,13		kVA
AMPÉRAGE	344,55		Amps
TYPE DE MONTAGE	SURFACE :	X	ENCASTRÉ : -

DISJONCTEUR 40A - 2P OU INDIQUÉ — ALIMENTÉ VIA "PBR-S1-N-A"

BR	6656	1	40A	A	40A	2	6656	BR
-	-	3	2P	B	2P	4	-	-
BR	6656	5	40A	C	40A	6	6656	BR
-	-	7	2P	A	2P	8	-	-
BR	6656	9	40A	B	40A	10	6656	BR
-	-	11	2P	C	2P	12	-	-
BR	6656	13	40A	A	40A	14	6656	BR
-	-	15	2P	B	2P	16	-	-
BR	6656	17	40A	C	40A	18	6656	BR
-	-	19	2P	A	2P	20	-	-
BR	6656	21	40A	B	40A	22	6656	BR
-	-	23	2P	C	2P	24	-	-
BR	6656	25	40A	A	40A	26	6656	BR
-	-	27	2P	B	2P	28	-	-
BR	6656	29	40A	C	40A	30	6656	BR
-	-	31	2P	A	2P	32	-	-
BR	6656	33	40A	B	40A	34	6656	BR
-	-	35	2P	C	2P	36	-	-
SMP	4324	37	15A	A		38		
-	-	39	3P	B		40		
-	-	41	-	C		42		
		43		A		44		
		45		B		46		
		47		C		48		
		49		A		50		
		51		B		52		
		53		C		54		
		55		A		56		
		57		B		58		
		59		C		60		
		61		A		62		
		63		B		64		
		65		C		66		
		67		A		68		
		69		B		70		
		71		C		72		

E - éclairage	0,0 kVA	**C** - chauffage	0,0 kVA
P - prise	0,0 kVA	**DFT** - disj.différentiel	0,0 kVA
PI - prise isolée	0,0 kVA	**HP** - moteur	0,0 kVA
R - raccord direct	0,0 kVA	**S** - espace; **L** - libre; **EX** - existant	

9 DÉTAIL DES CHARGES DU PANNEAU ÉLECTRIQUE RACCORDÉ À UN PANNEAU SMP-18

S-SX-N-BR-X

VOLTAGE -	120/208V, 3PH, 4F	BARRES -	200A
DISJONCTEUR PRINCIPAL	-		Amps
CHARGE RACCORDEE	144,10		kVA
AMPÉRAGE	399,98		Amps
TYPE DE MONTAGE	SURFACE :	X	ENCASTRÉ : -

DISJONCTEUR 40A - 2P OU INDIQUÉ — ALIMENTÉ VIA "PBR-S1-N-A"

BR	6656	1	40A	A	40A	2	6656	BR
-	-	3	2P	B	2P	4	-	-
BR	6656	5	40A	C	40A	6	6656	BR
-	-	7	2P	A	2P	8	-	-
BR	6656	9	40A	B	40A	10	6656	BR
-	-	11	2P	C	2P	12	-	-
BR	6656	13	40A	A	40A	14	6656	BR
-	-	15	2P	B	2P	16	-	-
BR	6656	17	40A	C	40A	18	6656	BR
-	-	19	2P	A	2P	20	-	-
BR	6656	21	40A	B	40A	22	6656	BR
-	-	23	2P	C	2P	24	-	-
BR	6656	25	40A	A	40A	26	6656	BR
-	-	27	2P	B	2P	28	-	-
BR	6656	29	40A	C	40A	30	6656	BR
-	-	31	2P	A	2P	32	-	-
BR	6656	33	40A	B	40A	34	6656	BR
-	-	35	2P	C	2P	36	-	-
BR	6656	37	40A	A	40A	38	6656	BR
-	-	39	2P	B	2P	40	-	-
BR	6656	41	40A	C	15A	42	4324	SMP
-	-	43	2P	A	3P	44	-	-
		45		B	-	46	-	-
		47		C		48		
		49		A		50		
		51		B		52		
		53		C		54		
		55		A		56		
		57		B		58		
		59		C		60		
		61		A		62		
		63		B		64		
		65		C		66		
		67		A		68		
		69		B		70		
		71		C		72		

E - éclairage	0,0 kVA	**C** - chauffage	0,0 kVA
P - prise	0,0 kVA	**DFT** - disj.différentiel	0,0 kVA
PI - prise isolée	0,0 kVA	**HP** - moteur	0,0 kVA
R - raccord direct	0,0 kVA	**S** - espace; **L** - libre; **EX** - existant	

10 DÉTAIL DES CHARGES DU PANNEAU ÉLECTRIQUE RACCORDÉ À UN PANNEAU SMP-21

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

No	Date	Description
1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
DÉTAILS
BORNES DE RECHARGE

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-291

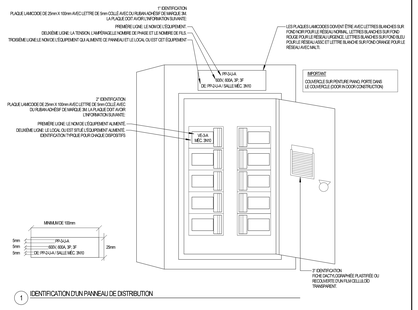

1 IDENTIFICATION D'UN PANNEAU DE DISTRIBUTION

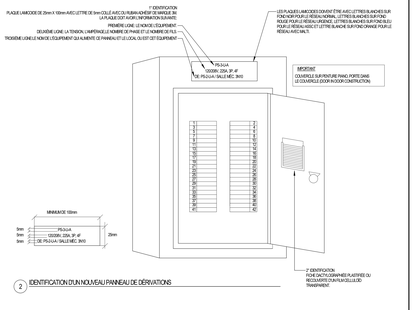

2 IDENTIFICATION D'UN NOUVEAU PANNEAU DE DÉRIVATIONS

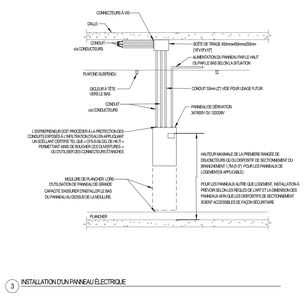

3 INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE

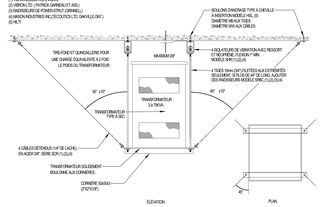

7 INSTALLATION SUSPENDU D'UN TRANSFORMATEUR À SEC - TENSION PRIMAIRE MAXIMALE DE 600 VOLTS

Ces documents d'ingénierie sont l'oeuvre et la propriété de Dupras Ledoux Inc. Ils sont protégés par la loi, ne pourront être reproduits, modifiés ou adaptés sans l'autorisation écrite de Dupras Ledoux Inc. et sont destinés exclusivement aux fins qui y sont mentionnées.

SCEAU

2025-05-28

POUR SOUMISSION SEULEMENT
NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

1	2025-05-27	SOUMISSION
0	2025-05-15	COORDINATION
No	**Date**	**Description**

ÉMISSION

dupras ledoux
info@dupras.com • (514) 381-9205 • www.dupras.com

No. Projet Client
-

Ingénieur de projet
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Échelle
AUCUNE

Concepteur
VINCENT AYOTTE-LAROSE
OIQ 5030157

Dessinateur
A. JARAMILLO

Technicien
A. JARAMILLO

Projet
VERRIÈRES
(PHASE #6)

Titre
DÉTAILS GÉNÉRAUX

 # DU PROJET
24192

ÉLECTRICITÉ
E-292